



Itinéraires
Caen & Lisieux

CHRS LA SOURCE

Accueil et hébergement d'urgence

LE SAAS

(Service d'accueil et d'accompagnement social)

*Accueil, orientation
et accompagnement social*

Rapport d'activité – Année 2021

CHRS LA SOURCE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. La structure	1
II. L'équipe	2
III. L'organisation	2
IV. Les outils mis en place	2
V. Les prestations de la mission d'urgence	4

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, taux d'occupation et durée de prise en charge	9
II. Age – Type de ménage – Nationalité	13
III. Situation matrimoniale et accueil des enfants	15
IV. Origine de la demande d'accueil	20
V. Mobilité – Emploi – Ressources	20
VI. Couverture sociale	24
VII. Lieu et type d'hébergement (à l'accueil – à la sortie)	25

LE SAAS

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. La structure	33
II. L'équipe	33
III. L'organisation	34
IV. Le public	34
V. Les missions	35

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, l'activité mois par mois et durée de prise en charge	44
II. Origine / Age / Situation matrimoniale des personnes accueillies	48
III. Services qui orientent	52
IV. Type et lieu d'hébergement à l'accueil et mode d'hébergement pendant la prise en charge	54
V. Situation à la sortie	57
VI. Situation professionnelle / Mobilité	59
VII. Ressources / Endettement / Aides matérielles et financières	60
VIII. Santé	64
IX. Vie sociale	66

POINTS TRANSVERSAUX CHRS LA SOURCE / SAAS

Le partenariat	68
La formation du personnel	71
Réponses à la gendarmerie ou à la police	72
Enquêtes – Renseignements de tableaux	73
Perspectives 2022	74
Sigles et acronymes utilisés	

L'accueil et l'hébergement d'urgence

Association Itinéraires

Actuellement, l'accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants est assuré à partir :

- du foyer d'accueil d'urgence « La Source » qui offre, 365 jours par an, 24 h sur 24 un accueil, un hébergement, une sécurité, une écoute et un accompagnement quotidien capacité d'hébergement : 30 places + 4 places protocole violence + 4 places extrême urgence.
- du Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) qui propose un accueil immédiat en journée, une écoute, une orientation et un accompagnement social temporaire. Ouverture d'un accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales le 01/10/2013. Mission de domiciliation.

CHRS LA SOURCE

Accueil et hébergement d'urgence

I. LA STRUCTURE

Le CHRS d'urgence « La SOURCE » d'une capacité de 34 places (30 places en urgence et 4 places protocole violence) assure l'accueil et l'hébergement en urgence sur un mode collectif et semi collectif. Il fonctionne 24 h / 24, 365 jours par an et peut accueillir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit toute femme majeure seule ou accompagnée d'enfants.

A compter du 23 janvier 2015, le CHRS La Source a organisé avec le service Trait d'Union la mise à l'abri des enfants et de leurs mères non prises en charge par le dispositif d'extrême urgence. Sur orientation du 115, ces familles sont hébergées de 17 h 00 à 9 h 00 et en continu du vendredi soir au lundi matin.

La crise sanitaire, au cours de l'année 2021, est venue impacter le dispositif d'extrême urgence, en figeant notamment le système des rotations. De ce fait, la famille présente lors de l'annonce des mesures sanitaires a été hébergée tout au long de l'année 2021 (ce qui représente **1095** journées réalisées pour une famille de 3 personnes).

L'urgence recouvre des situations extrêmement diverses. C'est l'ensemble des situations personnelles, familiales et sociales qui font qu'à un moment donné des personnes se retrouvent sans solution, sans logement, sans toit.

L'urgence convoque l'hospitalité, la fraternité, l'inconditionnalité, c'est pourquoi l'accueil est sans procédure particulière d'admission, sous réserve seulement d'une place disponible et de l'acceptation du règlement intérieur qui pose le cadre et énonce les limites.

L'arrivée dans le CHRS d'urgence s'inscrit dans un moment de crise, de rupture, qui peut être fécond, qui nécessite d'être pris en compte : un rendez-vous, une rencontre, une prise de distance à accompagner.

Ce lieu offre une solution, permet une rencontre pour affronter la souffrance psychique et / ou sociale qui n'est ni un destin ni une fatalité.

Le CHRS d'urgence travaille en lien étroit avec le SIAO et en articulation avec les dispositifs d'insertion.

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière pécuniaire est demandée à toute personne disposant de ressources. Elle est fonction des ressources, de la situation financière et du type d'hébergement, c'est-à-dire selon que la nourriture est fournie ou non. Il est naturellement entendu que les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement dans le CHRS d'urgence.

A leur arrivée, les personnes reçoivent les différents documents loi 2002 :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement

II. L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire et mixte composée de :

- 2 auxiliaires socio-éducatifs (sur l'ensemble du site Demi-Lune) ; ce personnel éducatif de nuit assure l'accueil et la sécurité sur les CHRS La Source et Janine VAN DAELE et ce, de 21 h 00 à 09 h 00.
- 3 moniteurs éducateurs,
- 1 éducatrice spécialisée,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, à raison de 1.5 heure par semaine, et participant à la réflexion institutionnelle,
- Un apprenti en formation de moniteur éducateur présent de septembre 2021 à août 2023,
- Un coordinateur en CDD pour un 0,5 ETP, depuis le 06 septembre 2021 qui intervient également auprès du CHRS Janine VAN DAELE,
- 1 homme d'entretien pour 0.3 ETP,
- 1 femme de service (CAE) pour 20 heures de ménage par semaine,
- 1 chef de service du CHRS urgence de Caen pour 0.5 ETP (La Source), également chef de service du CHRS J. VAN DAELE pour 0.5 ETP,
- La direction, le secrétariat et la comptabilité sont communs à l'ensemble des structures et services d'Itinéraires.

III. L'ORGANISATION

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire d'organisation avec les résidentes,
- Afin d'assurer la continuité du service (vie quotidienne, rendez-vous, informations à transmettre, points de vigilance particuliers...), un temps de liaison est prévu à chaque changement de personnel de permanence.

IV. LES OUTILS MIS EN PLACE

■ Le document individuel de prise en charge

Une personne accueillie en urgence n'est pas nécessairement – ou pas encore – prête à engager une démarche d'insertion. L'éducateur note sur un document individuel de prise en charge les demandes exprimées par la personne. La personne n'a pas obligation à signer ce document. Au-delà d'un mois de présence et avant le 2e mois, la signature d'un contrat de

séjour est formalisée après un entretien avec la chef de service, l'éducateur référent et la femme hébergée. Une personne en urgence a souvent besoin de se poser, de reprendre des forces. Il est donc indispensable de tenir compte de la notion de temps nécessaire à chacune pour élaborer et mettre en œuvre son projet.

Rares sont les femmes qui ne signent pas le document individuel de prise en charge qui est repris lors de l'entretien préalable à la signature du contrat de séjour avec la chef de service. Les femmes apprécient cette rencontre avec la responsable de la structure car c'est l'occasion d'une rencontre formalisée, d'un souci de bientraitance à leur égard, d'une considération de leur accueil plus individualisé.

Dans le cadre de séjours plus longs, des avenants au contrat sont également signés avec la cheffe de service.

Le document individuel de prise en charge, le contrat de séjour ainsi que les avenants rythment le séjour des femmes accueillies, dynamisent le parcours et permettent de vivre l'accueil comme un tremplin, dans l'attente d'une autre solution d'hébergement. Cette attente peut inquiéter, démotiver, stigmatiser. Ces rencontres permettent alors de réaffirmer des perspectives.

■ Le dossier

Chaque dossier est composé de :

- Une fiche d'admission,
- Une feuille de participation financière,
- Un fichier précisant la garde des enfants mineurs en cas de force majeure,
- Un document statistique,
- Un document individuel de prise en charge et un contrat de séjour,
- Une enquête de satisfaction,
- Une fiche inventaire,
- Une enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical.

Le dossier, préparé par la secrétaire, est rangé dans un tiroir du bureau des éducateurs, qui ferme à clef. Quand la résidente quitte la structure, l'enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical est remise à la personne et le dossier est classé dans le bureau de la chef de service. En cas de ré-accueil, le dossier est ressorti et complété. Les personnes accueillies ont souvent un parcours fait de ruptures, ainsi sont signifiés une connaissance et un souci de continuité.

V. LES PRESTATIONS DE LA MISSION D'URGENCE

Les situations sont extrêmement diverses. C'est un ensemble de conditions personnelles, familiales et sociales qui fait qu'à un moment donné une personne se retrouve sans solution, sans logement, sans toit.

La Source est un lieu sécurisé (interphone, contrôle des entrées) et sécurisant qui permet d'apporter jour et nuit une réponse à des problèmes vitaux : manger, dormir, se protéger de la violence, trouver pour soi et ses enfants la sécurité dont on a besoin et ainsi fournir des éléments fondateurs d'une sécurité matérielle et affective. Les prestations offertes sont l'accueil, l'écoute, le soutien, l'hébergement en continu, l'orientation, l'accompagnement à la parentalité.

ACCUEILLIR

▪ L'accueil téléphonique

L'équipe veille à se rendre disponible lors d'une demande d'accueil téléphonique. Alors que chaque demande était renseignée soigneusement dans un cahier, conformément à la mise en place du SIAO, elles sont réorientées vers le service prescripteur pour les personnes bénéficiant d'un suivi social. Pour les personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement social, soit l'équipe renseigne le SIAO, soit la personne est informée et orientée vers un service social en fonction de la situation, de l'évaluation réalisée et de la vulnérabilité de la personne.

▪ L'accueil physique

C'est la rencontre entre l'institution et la personne ou la famille. C'est un moment clé, appréhendé avec soin, qui se décline différemment dans le temps suivant la situation de la personne ou de la famille et le moment de l'accueil.

Accueillir une femme ou une famille en foyer d'urgence, ce n'est pas ouvrir une chambre et remettre des clés. C'est prendre le temps d'accompagner la personne dans de nouveaux lieux, vers de nouveaux visages. C'est écouter, rassurer, prendre en compte un moment de rupture souvent douloureux. C'est par exemple entendre et reconnaître les violences subies la veille, il y a une heure ou depuis des années, ou la sidération de se retrouver sans toit.

C'est aussi préparer l'arrivée de la personne en s'assurant que la chambre est accueillante, que les lits sont faits, qu'un repas est prévu, qu'il reste du café, ... et ce à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

HEBERGER

La possibilité d'être accueillie autorise à se poser, se libérer, se reposer de toutes les violences physiques ou psychologiques : offrir un toit, un lit, à manger, une protection...

La participation de chaque femme à la vie de la structure (repas - le bien manger est un déterminant dans la santé - ménage - courses...) est un positionnement institutionnel qui offre la possibilité aux femmes de se maintenir au plus près d'une vie quotidienne ordinaire, d'acquérir ou conserver un rythme de vie, d'avoir un sentiment d'utilité sociale, et pour les mères de pouvoir partager des activités du quotidien et transmettre des valeurs. Ces interventions organisées lors d'une réunion hebdomadaire sous la responsabilité d'un éducateur permettent d'appivoiser une relation (les événements même anodins du quotidien donnent lieu à des échanges), d'aider les résidentes à se situer dans le temps et l'espace, de lutter contre l'apathie, l'isolement, autorise l'expression des goûts, des envies, des représentations, des potentialités, des attentions, de l'entraide et permettent d'être soutenue. L'échange entre générations différentes, favorisé par le type d'hébergement, donne aussi aux parents d'autres interlocuteurs par rapport à leur souffrance et peut protéger l'enfant d'un rôle qu'il n'a pas à jouer.

La participation au quotidien, la gestion d'un groupe sont des composantes du travail de l'éducateur qui découle de l'hébergement collectif.

ACCOMPAGNER

L'écoute et le soutien sont deux composantes de l'accompagnement.

L'écoute et le soutien apportés sont d'ordre matériel, affectif, moral, informatif.

Les femmes accueillies ont besoin de parler et ont aussi besoin de temps avant de pouvoir le faire. Pour beaucoup de ces femmes, parler a souvent été une chose interdite. Elles doivent donc apprendre ou réapprendre. L'équipe a le désir de leur offrir l'occasion de s'exprimer, de les aider à voir du positif, d'envisager un autre avenir, ce qui est souvent difficile après avoir vécu des expériences négatives.

L'entretien est une rencontre formalisée par la prise d'un rendez-vous une fois par semaine. C'est le moment de faire le point sur des pistes d'hébergement autres que le foyer d'urgence et ce, en lien avec le service social. C'est aussi l'occasion d'échanger sur le quotidien, les projets, la scolarité des enfants, les structures de loisirs à envisager pendant le mercredi et les vacances, le bien être de la famille dans sa globalité et la mise en place, le cas échéant, de rendez-vous médicaux et / ou de soutiens psychologiques. Les entretiens sont des rencontres informelles facilitées par l'hébergement en collectif. Elles concernent les femmes, mais intègrent les discussions avec les enfants.

ORIENTER

L'équipe effectue l'accompagnement en partenariat avec le service social de la personne hébergée (SAAS, SAO, SAJD, les USDA, ...). Elle informe les résidentes de leurs droits (santé, justice, logement, statut...), les oriente vers les services compétents dans la résolution des problèmes rencontrés, ce qui nécessite une solide connaissance du dispositif sur le territoire.

L'équipe aide aussi les résidentes à repérer les appuis amicaux ou familiaux qu'elles peuvent avoir et qu'elles peuvent solliciter. Pour certaines, c'est l'occasion de reprendre des liens et d'estomper un peu le sentiment de solitude qu'elles ressentent souvent profondément.

PROTEGER

Depuis juin 2006, le CHRS « La Source » qui a toujours accueilli des femmes en situation de violence, a signé avec d'autres partenaires un protocole pour permettre l'hébergement immédiat des femmes et de leurs enfants.

L'hébergement se fait sur un temps court (72 h, soit 3 nuits) dans un lieu collectif, sécurisé et exclusivement féminin. L'accueil est réalisé par un professionnel qualifié et formé aux questions concernant les violences faites aux femmes.

Afin de permettre la rotation et de rendre efficient et efficace le schéma envisagé, le « 115 » géré par l'AAJB est partie prenante de la mise en place de ce dispositif « Protocole, femmes en situation de violence » et s'engage à garantir des nuitées d'hôtel après les 72 heures d'hébergement collectif si aucune autre solution ne peut être envisagée. Le protocole peut être prolongé en fonction de la vulnérabilité des situations.

Une convention pour acter ce partenariat a été signée en août 2016.

(Un bilan spécifique concernant ce protocole est à votre disposition si vous le souhaitez).

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITE

Les enfants sont un sujet sensible dans un accueil institutionnel. Nous savons qu'il n'est pas aisé d'être parent sous le regard d'une équipe éducative, sous le regard des autres résidentes.

Dans la structure, les enfants sont sous la responsabilité de leur mère. L'équipe les accompagne pour prendre contact avec les écoles du quartier, les haltes garderies et les crèches environnantes, les services de la PMI, les MJC, les structures de loisirs de proximité, ... L'équipe informe, favorise les démarches, encourage les prises de contact nécessaires, explique l'importance et l'intérêt de ces différents lieux. L'équipe est soucieuse des temps de loisirs pour les enfants et accompagne les mères à organiser les temps du mercredi et des vacances scolaires en lien avec les structures proposant des activités sportives, culturelles, centres de loisirs, séjours de vacances, ...

L'enfant est rarement l'objet direct de l'intervention, celle-ci est majoritairement à destination de la mère (entretien, entrevue...). Il peut s'agir par exemple d'entendre, ou de faire part des difficultés rencontrées avec l'enfant ou de l'enfant, pour soutenir, orienter la mère qui le demande, ou qui semble en avoir besoin, vers un professionnel ou un service compétent (pôle accompagnement USDA, CMP, guidance, ...).

Il ne faut pas oublier que l'enfant qui arrive dans un foyer est bousculé. Il a parfois vécu l'errance résidentielle, l'extrême urgence, il a dû quitter sa maison, être séparé physiquement de ses copains de quartier ou de classe, de son père... Il doit vivre dans un collectif géré par des personnes inconnues, où les règles, le discours, les habitudes sont différentes.

Le maintien du lien est favorisé :

- par la possibilité d'accueillir la mère et ses enfants,
- par la possibilité pour une femme hébergée d'accueillir son ou ses enfants pour exercer son droit de visite ou d'hébergement dans le cadre juridique défini (soirée mercredi, week-end, vacances scolaires...),
- par l'information des démarches à faire (commissariat pour informer du départ du domicile, Juge aux Affaires Familiales, avocat, etc...) et des lieux permettant un exercice du droit de visite neutre et sécurisé.

Au sein du CHRS, une salle « mère-enfants » à l'intérieur du collectif est à disposition des femmes hébergées. Cette salle offre des espaces dédiés, adaptés aux différentes tranches d'âge qui permettent de rendre possible et préserver l'intimité familiale au sein d'une structure collective. Il s'agit d'un lieu singulier qui offre des espaces aménagés pour l'éveil, le jeu, la lecture. Cet espace est investi quotidiennement ; toutefois, il nécessiterait qu'il soit animé par un professionnel, tel qu'un éducateur de jeunes enfants, pour favoriser, renforcer, restaurer ou initier le lien mère – enfant. C'est un travail qui permettrait une observation fine de l'enfant, et des réponses plus appropriées à ses besoins.

Nous bénéficions également d'un espace au rez-de-chaussée qui permet l'accueil des partenaires (pour des entretiens avec les femmes) mais aussi et surtout, l'accueil des familles et / ou amis des personnes hébergées (pères, grands-parents, sœurs et frères, ...).

La place des pères dans le CHRS La Source est régulièrement interrogée. Il est important de :

- différencier la conjugalité et la parentalité,
- de rappeler que l'enfant a 2 lignées,
- de dire aux pères leurs droits et leurs devoirs,
- de rappeler aux mères leurs droits et leurs devoirs,
- de rappeler que l'enfant doit rester à sa place d'enfant.

Nous observons de nouveau en 2021 une évolution du public accueilli et notamment, l'accueil de familles en très grandes difficultés, dans un contexte de ruptures, d'isolement, familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessite notamment un

accompagnement autour du soutien à la parentalité. Des besoins et des demandes concernant la relation parents-enfants accroissent.

Nous sommes par ailleurs de plus en plus sollicités par les partenaires de la veille sociale, ainsi que les acteurs de la protection de l'enfance, afin d'apporter une évaluation autour de la réponse aux besoins vitaux des enfants, et de la relation mère-enfants. L'hébergement en collectif permet d'une part, de porter attention au bien-être de l'enfant, mais aussi parfois d'offrir un espace contenant du fait de la présence de l'équipe éducative, et ainsi, de permettre aux mères d'exercer de nouveau leurs droits d'hébergement, mais parfois aussi de constituer une alternative au placement.

Acteurs de la protection de l'enfance

S'interroger sur la protection c'est aussi poser la question du lien, de la relation.

Les femmes accueillies ont souvent vécu des histoires lourdes, des ruptures, de la violence, de l'instabilité parfois des placements. Pour elles, être en relation peut être complexe, difficile, dangereux. Sans remettre en cause l'attachement à leur enfant, nous constatons de réelles difficultés de certaines mères à s'en occuper sans le ou les mettre en danger. La structure peut être amenée à rédiger des Recueils d'Informations Préoccupantes ou être invitée à des réunions d'évaluation à la demande de la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Ce positionnement indique que la structure en dehors de sa mission d'accueil d'urgence est sollicitée au quotidien et est vigilante à « l'accompagnement à la parentalité ».

De plus, nous observons une évolution du public accueilli.

En effet, de nombreuses familles bénéficiaient ou étaient en attente lors de leur accueil, d'une mesure éducative, administrative ou judiciaire, ce qui a amené les équipes à développer le travail en partenariat avec les différents acteurs de la protection de l'enfance.

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

Le CHRS La Source accueille sous différentes modalités.

Pour l'accueil dans le cadre du dispositif protocole violence (accueil 72 heures), non suivi immédiatement d'une entrée au CHRS, un rapport d'activité spécifique est dédié à cette mission.

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, TAUX D'OCCUPATION ET DUREE DE PRISE EN CHARGE (accueil classique et accueil dans le cadre du protocole 72 heures)

	présents	accueils	départs		présents	accueils	départs
femmes sans enfant	110	103	99	total femmes sans enfant	110	103	99
femmes avec 1 enfant	40	38	33	total femmes avec enfants	73	68	62
femmes avec 2 enfants	25	22	22	total femmes	183	171	161
femmes avec 3 enfants	4	4	4				
femmes avec 4 enfants	2	2	1	total enfants	119	112	104
femmes avec 5 enfants	2	2	2				
femmes avec 6 enfants	0	0	0	total femmes et enfants	302	283	265
femmes avec 7 enfants	0	0	0				
femmes avec 8 enfants	0	0	0				
femmes avec 9 enfants	0	0	0				

	global	protocole violence	hors protocole violence
capacité	34 lits	4 lits	30 lits
journées réalisées	11 870	1 285	10 585
effectif moyen	32,52	3,52	29,00
taux d'occupation	95,65%	88,01%	96,67%

L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

occupation	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
journées réalisées	813	780	862	976	1077	1003	1035	1115	1078	1028	1008	1095
effectif moyen	26,2	27,9	27,8	32,5	34,7	33,4	33,4	36,0	35,9	33,2	33,6	35,3
taux global	77,1%	81,9%	81,8%	95,7%	102,2%	98,3%	98,2%	105,8%	105,7%	97,5%	98,8%	103,9%
taux protocole	58,1%	83,0%	70,2%	65,8%	97,6%	84,2%	62,1%	87,1%	127,5%	79,0%	93,3%	148,4%
hors protocole	79,7%	81,8%	83,3%	99,7%	102,8%	100,2%	103,0%	108,3%	102,8%	100,0%	99,6%	98,0%

présents	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
femmes sans enfants	19	16	21	18	17	17	22	14	14	15	15	16
femmes avec enfants	9	12	12	11	14	15	13	19	22	16	14	15
total femmes	28	28	33	29	31	32	35	33	36	31	29	31
enfants	15	23	20	18	21	21	24	34	33	23	22	21
total	43	51	53	47	52	53	59	67	69	54	51	52

accueils	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
femmes sans enfants	12	8	10	6	7	7	14	8	9	7	6	9
femmes avec enfants	4	4	6	6	6	5	4	8	11	6	5	3
total femmes	16	12	16	12	13	12	18	16	20	13	11	12
enfants	8	10	10	9	8	6	10	12	17	7	10	5
total	24	22	26	21	21	18	28	28	37	20	21	17

départs	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
femmes sans enfants	11	5	9	8	7	9	16	9	6	6	8	5
femmes avec enfants	1	6	7	3	4	6	2	8	12	7	2	4
total femmes	12	11	16	11	11	15	18	17	18	13	10	9
enfants	2	13	11	5	6	7	2	18	17	11	6	6
total	14	24	27	16	17	22	20	35	35	24	16	15

Le CHRS La Source s'emploie à remplir pleinement sa fonction d'hébergement en urgence. L'équipe consciente de sa mission (urgence), de la nécessité de pouvoir accueillir le plus rapidement possible, de l'attente de femmes seules ou avec enfants, sans solution d'hébergement ou dans une situation précaire, veille quotidiennement au taux d'occupation.

Malheureusement, le CHRS a dû faire face à la problématique de punaises de lit qui se sont répandues, nécessitant, au cours de l'année 2020 jusqu'au 18 Janvier 2021, un traitement de fond de l'ensemble des chambres, occasionnant la fermeture en moyenne de 8 chambres successivement. D'où le faible taux d'activité pendant cette période.

Parallèlement, la situation sanitaire lors du premier trimestre a eu des impacts sur les mouvements, et notamment sur les accueils, venant là encore, impacter le Taux d'occupation.

A partir d'avril, le CHRS a pu de nouveau répondre pleinement à ses missions, le taux d'occupation moyen (hors protocole) étant de **99,7% entre avril et décembre 2021.**

Ainsi, en 2021, **171 femmes** ont été accueillies au sein du CHRS, dont **103 femmes seules** et **68 femmes accompagnées d'enfants** et **283 enfants**.

Nous notons que les femmes étaient majoritairement accompagnées de 1 ou 2 enfants.

	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes	
moins de 1 semaine	58	58,59%	32	51,61%	90	55,90%
moins de 2 semaines	16	16,16%	10	16,13%	26	16,15%
moins de 3 semaines	1	1,01%	4	6,45%	5	3,11%
moins de 4 semaines	4	4,04%	0	0,00%	4	2,48%
moins de 5 semaines	1	1,01%	1	1,61%	2	1,24%
moins de 6 semaines	1	1,01%	1	1,61%	2	1,24%
moins de 7 semaines	1	1,01%	1	1,61%	2	1,24%
moins de 8 semaines	1	1,01%	2	3,23%	3	1,86%
moins de 9 semaines	1	1,01%	2	3,23%	3	1,86%
moins de 10 semaines	1	1,01%	0	0,00%	1	0,62%
moins de 11 semaines	3	3,03%	1	1,61%	4	2,48%
moins de 12 semaines	2	2,02%	0	0,00%	2	1,24%
moins de 13 semaines	0	0,00%	1	1,61%	1	0,62%
de 1 jour à mois de 3 mois	90	90,91%	55	88,71%	145	90,06%
moins de 4 mois	4	4,04%	1	1,61%	5	3,11%
moins de 5 mois	1	1,01%	2	3,23%	3	1,86%
moins de 6 mois	0	0,00%	1	1,61%	1	0,62%
de 3 mois à mois de 6 mois	5	5,05%	4	6,45%	9	5,59%
moins de 7 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 8 mois	2	2,02%	0	0,00%	2	1,24%
moins de 9 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 6 mois à moins de 9 mois	2	2,02%	0	0,00%	2	1,24%
moins de 10 mois	0	0,00%	1	1,61%	1	0,62%
moins de 11 mois	1	1,01%	0	0,00%	1	0,62%
moins de 12 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de plus de 9 mois à moins de 1 an	1	1,01%	1	1,61%	2	1,24%
moins de 15 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 18 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 21 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 24 mois	1	1,01%	0	0,00%	1	0,62%
de 1 an à moins de 2 ans	1	1,01%	0	0,00%	1	0,62%
deux ans et plus	0	0,00%	2	3,23%	2	1,24%
effectif total femmes sorties dans l'année	99	100%	62	100%	161	100%

LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS - FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année	12 039
femmes sans enfants	32,85
femmes avec enfants	52,19
enfants	53,38
total femmes et enfants	45,43

Durée de prise en charge

2021 : Femmes seules : **33** jours

2020 : Femmes seules : 46 jours

2019 : Femmes seules : **35,3** jours

2021 : Femmes avec enfants : **52** jours

2020 : Femmes avec enfants : 94.5 jours

2019 : Femmes avec enfants : **47,5** jours

A titre de comparaison et pour apporter un regard sur l'évolution, l'activité en 2020 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, nous nous appuierons sur les taux d'activité de l'année 2019.

Globalement, nous constatons que la durée moyenne de prise en charge des femmes seules a diminué, tandis que la durée moyenne de prise en charge des femmes avec enfants a augmenté.

Pour les femmes seules :

- **90,9 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **95,96%** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

1 femme a été accueillie au CHRS durant **24 Mois**. Il s'agissait d'une jeune femme âgée de moins de 25 ans, victime de violences intrafamiliales, scolarisée, sans ressource. La jeune femme ne disposait pas de réseau familial, ni amical pouvant l'accueillir.

Pour les femmes avec enfants :

- **88,91%** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **95,12%** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

1 femme a été accueillie avec ses enfants pendant **10 mois**. L'ensemble des acteurs présents autour de la situation (CHRS, AS secteur, AEMO) a évalué que la sortie vers le logement autonome était trop prématurée et source d'inquiétudes pour la sécurité physique et affective des enfants.

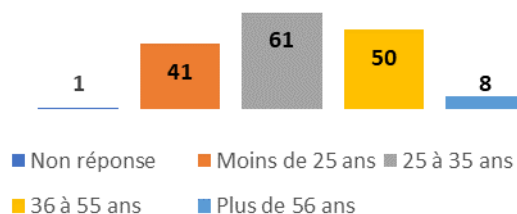
2 femmes ont été accueillies sur une période de **plus de 2 ans**.

Ces longs séjours sont liés aux délais longs de traitement administratif des demandes de titre de séjour, et pour l'une des 2 femmes, Madame n'a eu connaissance de son titre que 10 mois après qu'il soit édité, du fait d'une erreur des services de la Préfecture.

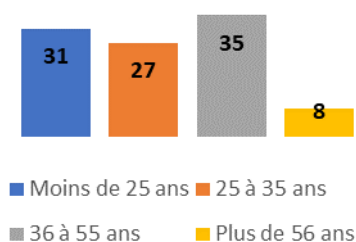
II. AGE – TYPE DE MENAGE – NATIONALITE

1. Age

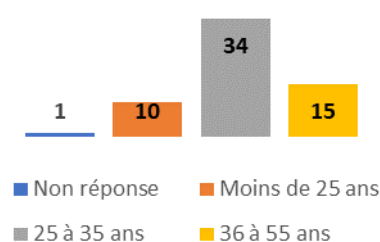
Pour l'ensemble des femmes



Femmes sans enfant



Femmes avec enfants



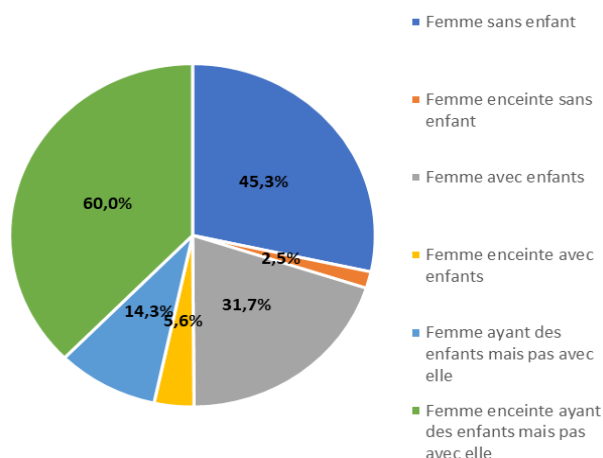
- 25.5 % des femmes ont **moins de 25 ans** (23.2 % en 2020) et sont pour 19.2 % des femmes isolées et 6.2 % des femmes avec enfants.
- 57.8 % des femmes ont **entre 25 et 45 ans** (55.6 % en 2020) et sont pour 29.8 % des femmes isolées et 27.9 % des personnes accompagnées d'enfants.
- 13.7 % des femmes ont **entre 46 et 60 ans** (18.2 % en 2020) et sont pour 11.2 % des personnes isolées et 2.5 % des femmes avec enfants.
- 2.5 % des femmes ont **plus de 61 ans** (3 % en 2020).

L'âge moyen des femmes accueillies est de **33.5 ans**. Il reste sensiblement identique aux années précédentes.

La part des jeunes femmes, âgées de moins de 25 ans, continue d'augmenter en 2021.

Ces femmes sont majoritairement sans ressource, isolées et ne peuvent accéder au logement.

2. Type de ménage

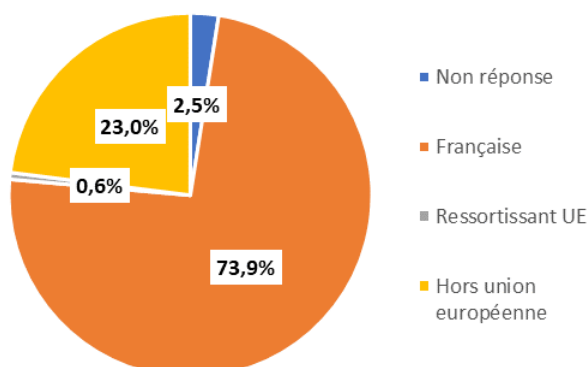


Ce tableau fait apparaître plus de subtilités que la seule déclinaison femme seule, femme avec enfants et illustre la spécificité de chaque accueil et de chaque accompagnement.

Nous notons la part importante, **74,3%** des mères accueillies sans leurs enfants :

- enfants majeurs autonomes
- enfants placés
- droits d'hébergement suspendus lors de l'accueil du fait de l'absence ou des conditions précaires d'hébergement.

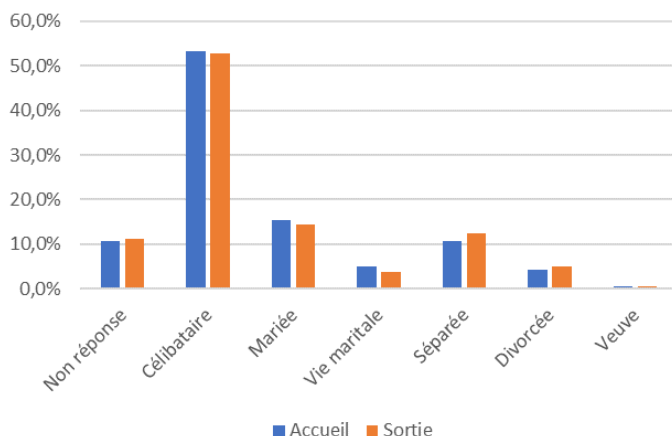
3. Nationalité / Statut



- **73.9 %** des femmes sont de nationalité française,
- **23 %** ne sont pas ressortissantes de la communauté européenne, soit **37** femmes qui ont un statut particulier et donc des conditions d'insertion spécifiques. La diversité des femmes accueillies dans notre structure d'hébergement reste une richesse car elle permet une rencontre, un partage d'expériences et de culture, un changement de regard sur l'autre considéré à priori comme différent. Nous constatons rarement de la xénophobie et de la stigmatisation.

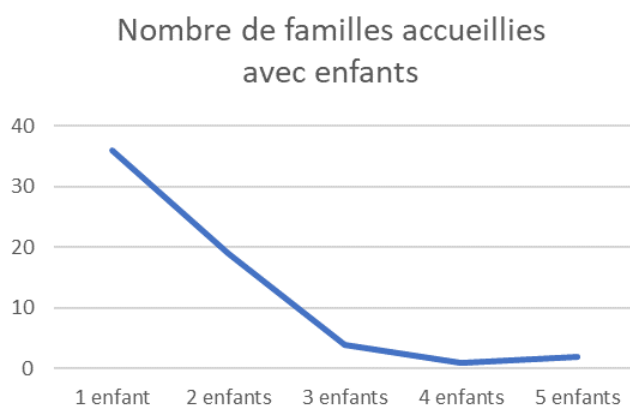
III. SITUATION MATRIMONIALE ET ACCUEIL DES ENFANTS

1. Situation matrimoniale



La séparation du couple est un des motifs de demande d'hébergement. Accueillies au foyer, les femmes engagent et / ou poursuivent les démarches de rupture conjugale.

2. Accueil des enfants



104 enfants ont été accueillis en 2021.

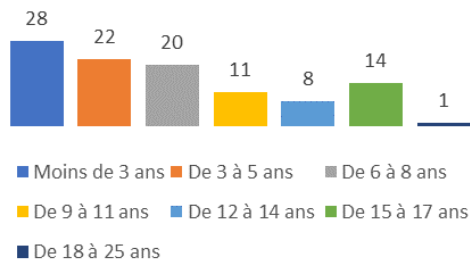
Les femmes accueillies sont principalement accompagnées d'1 ou 2 enfants.

Comme les années précédentes, nous accueillons principalement des enfants en bas âge :

- **48 %** ont moins de 5 ans, **dont 26.9 % ont moins de 3 ans**,
- **14** femmes étaient **enceintes** et **3** ont accouché pendant leur séjour au CHRS d'urgence La Source.

La modularité des locaux permet de répondre à l'évolution de la composition familiale des femmes accueillies, et de préserver en outre, l'intimité de chacun en offrant des chambres individuelles aux adolescents accueillis avec leur mère.

Nombre d'enfants par tranche d'âge



Ce schéma illustre l'accueil d'enfants de tout âge. En effet, chaque tranche d'âge, enfants âgés de moins de 3 ans à enfants âgés de plus de 18 ans, est représentée. Les besoins diffèrent selon l'âge des enfants, et nécessitent de constamment devoir s'adapter afin d'y répondre au mieux.

3. Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité, qui est un des axes du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, fait partie du quotidien de l'équipe. **104** enfants ont été accueillis en 2021. Nous avons constaté par ailleurs l'augmentation de situations familiales qui présentent des problématiques entourant la fonction parentale et le besoin croissant en matière de soutien à la parentalité.

Les axes qui ont été favorisés sont :

➤ La prévention

La présence quotidienne de l'équipe et l'hébergement collectif constituent un outil riche en termes d'observation et de prévention. Au regard des motifs qui ont conduits à l'arrivée au sein du CHRS, dans un contexte parfois de violence conjugal, familial, de la perte des repères pour les enfants, de l'épuisement physique et psychologique des mères, les professionnels sont attentifs à apporter un « relais » lorsque cela est nécessaire. Ils peuvent préconiser à la mère de s'appuyer sur son réseau, solliciter des acteurs tels que « SOS Mamans », prendre en charge l'enfant ponctuellement afin d'offrir un temps de repos et l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne, autour du coucher, du bain...

L'équipe veille à la sécurité des enfants en rappelant aux mères d'être présentes pour assurer la sécurité de leurs enfants.

Des actions sont menées afin de sensibiliser les mères autour de l'utilisation des écrans, de l'équilibre alimentaire.

➤ La scolarité

Les éducateurs veillent particulièrement à la scolarité des enfants. Ils accompagnent les mères dans les démarches d'inscription lorsque leurs enfants ne sont pas scolarisés ou doivent changer d'établissement. Ils accompagnent et soutiennent les mères lors de rendez-vous scolaires quand cela semble nécessaire : pour les aider dans la compréhension des échanges lorsqu'elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, pour les soutenir dans leur fonction parentale, pour faire tiers...

Nos liens sont très étroits avec les établissements scolaires du quartier (l'école primaire Millepertuis et le collège Villey-Desmeserets).

L'équipe est soucieuse également à proposer le confort matériel nécessaire quant à la réalisation des devoirs (bureaux dans les chambres, lieu calme mis à la disposition, ...) et propose du soutien aux devoirs.

Par ailleurs, les professionnels sont amenés à rappeler aux mères l'obligation scolaire lorsqu'elles ne se mobilisent pas pour accompagner leurs enfants à l'école, ou de façon discontinue. Parfois, ils sont amenés à réveiller la mère, à l'aider dans le rythme des couchers-levers, pour elle et l'enfant. Ils tentent de sensibiliser en rappelant la fonction socialisante de l'école, l'importance du rythme, des repères et de la régularité, pour le bon développement de l'enfant.

➤ Les modes de garde

Des informations sont données (intérêts, recherches de financement, repérage dans la ville) pour les crèches, haltes garderies, assistantes maternelles. Un accompagnement physique est proposé si nécessaire. Les crèches ou haltes-garderies sont sollicitées sur l'ensemble du territoire caennais et les femmes inscrivent leurs enfants où il y a de la disponibilité d'accueil. En période de crise, il n'est pas toujours facile d'accepter de se séparer de son enfant. Un échange autour de l'intérêt de cette possibilité est souvent nécessaire afin de faire tomber les résistances. Les mères isolées peuvent par ailleurs être confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle ou être démunies pour réaliser des démarches administratives, judiciaires, médicales, qui nécessitent qu'elles soient seules. Beaucoup ne disposent pas de solutions alternatives (réseau amical, familial). L'équipe tente autant que possible de les accompagner dans la recherche de solutions de garde, et s'appuie sur les ressources du territoire, bien que celles-ci ne soient pas suffisantes (les horaires de travail décalés par exemple, ...). Cette année, nous avons sollicité l'association SOS Urgence Maman qui est intervenue au sein du CHRS pour garder les enfants.

➤ La PMI

L'équipe oriente et accompagne si besoin les mères et leurs enfants à la PMI, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et d'un suivi médical pour leurs enfants, et que les femmes enceintes (**14** femmes en 2021) puissent être aidées dans les démarches et à la préparation de l'arrivée de l'enfant.

Les femmes se rendent sans difficulté aux consultations PMI et principalement à l'USDA Sud. Les femmes qui avaient entamé un suivi pour leur enfant le poursuivent volontiers.

Les puéricultrices du secteur, les sages femmes, se déplacent facilement et ponctuellement au CHRS La Source si besoin.

➤ La prise en compte de la place des adolescents

Etre adolescent est un moment particulier dans la vie et dans un foyer d'accueil d'urgence. Cela peut entraîner des conflits avec les parents, parfois des échecs scolaires, repli sur soi, incompréhension et colère face à la situation de crise conjugale, voire de violence conjugale. Il s'agit alors pour l'équipe de rester vigilant quant à la place et à la parole de l'adolescent et d'accompagner la mère et son enfant vers des structures adaptées (Maison des adolescents, La Guidance) si besoin.

➤ La cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation

Lorsque nous sommes inquiets pour la sécurité physique et affective d'un enfant, nous sommes amenés à rédiger des recueils d'informations préoccupantes à destination de la Cellule Départementale de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), ou des notes d'informations aux partenaires de la protection de l'enfance mandatés.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges, à l'exception de 2 situations pour 3 enfants en danger grave qui ont mené à une ordonnance de placement provisoire (OPP).

Ainsi, **nous avons transmis des informations préoccupantes pour 13 enfants** en 2021, au travers de notes d'information, de recueils d'informations préoccupantes, et de 3 signalements auprès du procureur.

➤ Les loisirs

Afin que les enfants participent à des activités de leur âge, l'équipe travaille avec les mères à l'inscription des enfants en centre aéré et / ou en centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires. Des demandes d'aide financière sont régulièrement adressées aux services compétents (Direction de l'Enfance et de la Famille, action sociale de la Mairie, associations caritatives).

L'importance des interactions mère / enfant, des temps d'éveil, de la motricité, des sorties extérieures, du jeu, sont parlées avec les mères. L'équipe s'emploie à communiquer sur les lieux accessibles alentours, les parcs, les bibliothèques. Nous tentons de rester en veille sur les événements culturels, de loisirs proposés tout au long de l'année, afin d'insuffler des envies aux mères. Nous informons sur les lieux dédiés, tels que le Café des parents et des enfants, Ricochet...

Nous mettons à disposition des femmes et de leurs enfants des tickets de piscine gratuits et des tickets de cinéma gratuits (1 fois par mois) et à moindre coût si les familles souhaitent y aller plus souvent.

Il est parfois difficile de susciter l'intérêt pour les mères de cette nécessité pour leur enfant. Il faut noter que ces femmes arrivent très fatiguées, déboussolées, très accaparées par la situation qu'elles vivent « ici et maintenant », encombrées par toutes les démarches à faire. Donc ce temps de jeu, de loisir, de bien-être peut leur apparaître comme une non priorité. Nous tâchons toutefois de les sensibiliser et de les accompagner sur l'importance que revêt

ces temps de socialisation, d'épanouissement, de temps nécessaires au bon développement de l'enfant, à sa santé physique et psychique.

Au quotidien, les professionnels tentent de proposer des actions collectives et / ou individuelles, au sein du foyer, mais la réponse à la mission de l'urgence ne leur permet pas de développer des accompagnements à l'extérieur, aussi, et au regard des besoins identifiés, les personnes accueillies en stage se révèlent souvent être des personnes ressources et forces de propositions. Nous constatons qu'accompagnées, les femmes trouvent le courage de sortir et souvent reviennent enchantées et emplies d'un bon souvenir pour elles et / ou leurs enfants.

→ **Sorties culturelles et / ou ludiques**

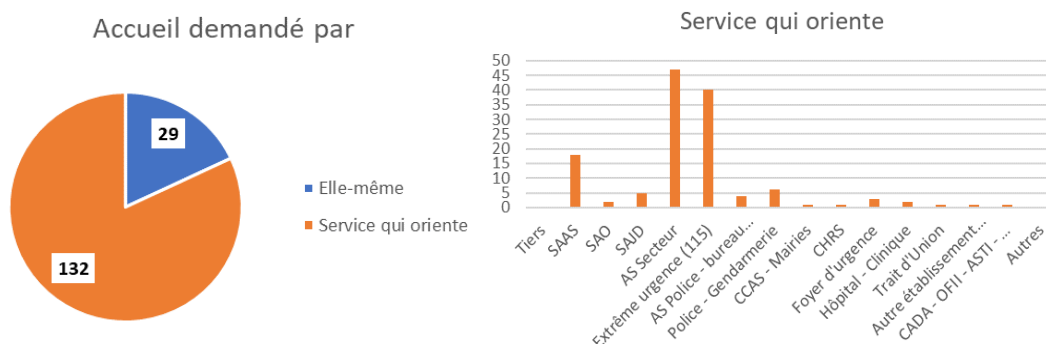
- Sorties nature (Colline aux oiseaux, Jardin des plantes, Château de Caen, balades en forêt, pique-nique à la mer...),
- Bibliothèques (Alexis De Tocqueville, André Malraux),
- Piscine (Stade Nautique Eugène-Maës),
- Cinéma (Lux et Café des Images),
- Spectacle de la saison « Eclat(s) de rue »,
- Spectacle de lumières et de sons,
- Spectacle de Noël,
- Parc d'attraction à Paris.

→ **Activités collectives**

- Exposition photos, concert, repas partagé avec le CHRS Janine VAN DAELE,
- Cuisine,
- Jeux de sociétés,
- Soirée Karaoké,
- Activités bien être,
- Activités manuelles : dessins, peintures, décorations de la salle commune suivant les saisons.

Un partenariat avec l'association « Lire et Faire Lire » a été signé en 2021, l'objectif étant le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des familles. Deux bénévoles de l'Association sont intervenues au sein du CHRS, dans l'espace « mère-enfants », alternativement au CHRS La Source, et au CHRS Janine VAN DAELE, auprès des résidentes et des enfants des deux CHRS réunis, une fois tous les 15 jours dans un premier temps, puis chaque mercredi, au regard de la participation active des mères et des enfants ainsi que des bénéfices observés.

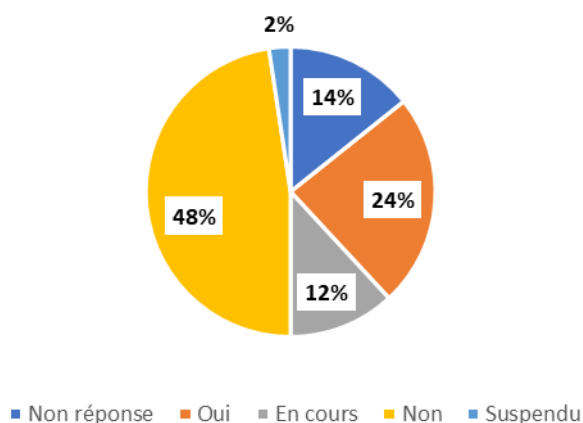
IV. ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL



Les services qui orientent sont sensiblement les mêmes que l'an passé avec principalement des orientations par les travailleurs sociaux de secteur (**35.6 %**), le SAAS (**13.6 %**), le SAJD, et les acteurs de l'extrême urgence, 115 et Trait d'Union.

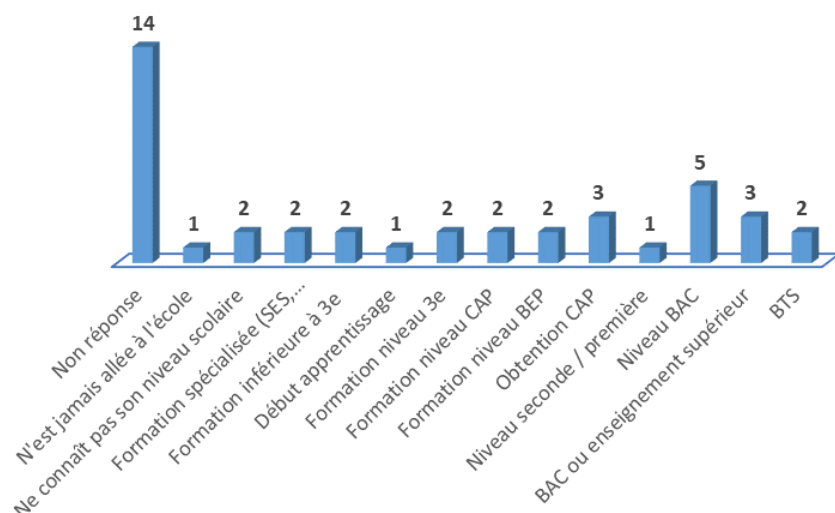
V. MOBILITE – EMPLOI – RESSOURCES

1. Permis de conduire



48 % des personnes accueillies n'ont pas leur permis de conduire, ce qui peut être un frein dans l'accès à l'emploi. De plus, parmi les personnes qui ont leur permis de conduire, seules **11.9 %** possèdent un véhicule.

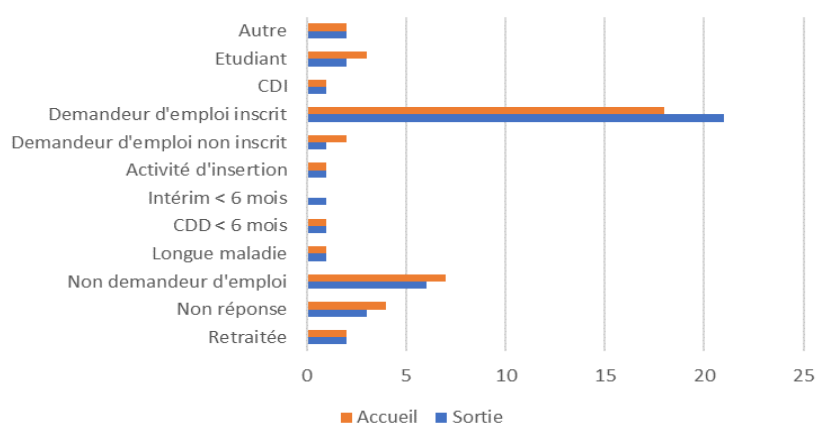
2. Niveau scolaire (hors protocole violence)



Nous constatons une qualification des personnes accueillies :

- formation générale niveau 3^e **4.8 %**
- niveau CAP / BEP **9.6 %**
- obtention CAP / BEP **7.1 %**
- niveau seconde ou première **2.4 %**
- BAC, BTS ou diplôme supérieur **11.9 %**

3. Situation professionnelle



Type d'emplois occupés : auto-entrepreneur, invalidité.

L'équipe éducative permet un soutien, une réassurance quant à l'insertion professionnelle.

L'arrivée en foyer d'urgence peut permettre la sécurité, la possibilité de se poser et d'envisager de nouveau des démarches d'insertion professionnelles. A l'inverse, pour

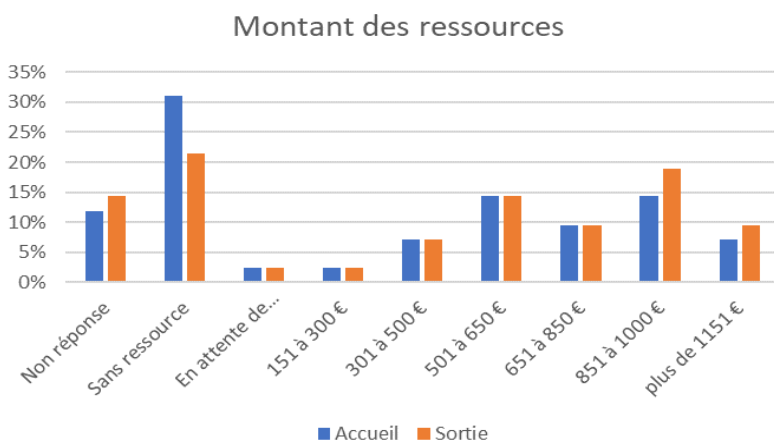
d'autres, il s'agit d'une rupture, d'un retour à « zéro », d'un sentiment d'échec, vécu comme une répétition, car beaucoup de femmes ont connu dans leur enfance, un parcours institutionnel.

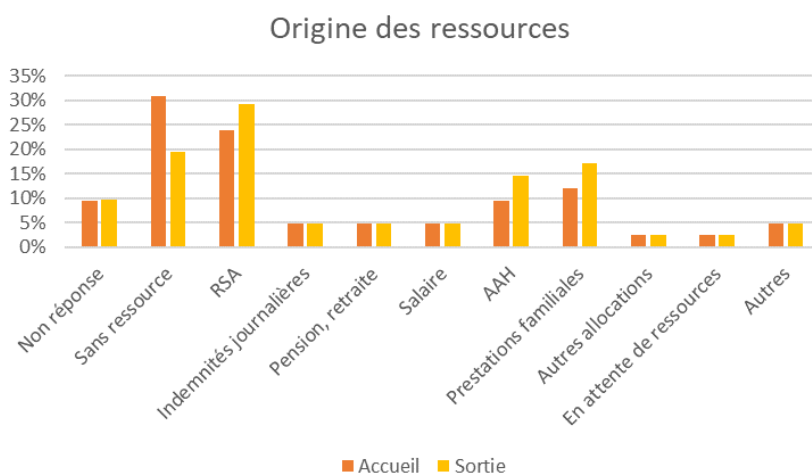
Pour éviter un découragement, l'équipe se mobilise pour permettre le suivi de l'emploi et / ou de la formation, et apporter son soutien dans l'élaboration des projets d'insertion (recherche d'emploi, aide au CV, lettre de motivation, orientation vers pôle emploi, mission locale...).

Nous adaptons les règles de vie collective afin qu'il n'y ait pas de freins à l'insertion : horaires des repas, possibilité de préparation de repas à emporter... L'équipe peut par ailleurs venir en soutien si nécessaire, pour aider à la femme à reprendre un rythme de vie, à veiller au réveil, à anticiper les temps de trajets...

Il est fréquent que les femmes en situation de violence arrivent au foyer et n'ont pas forcément la force de retourner au travail. Retourner au travail, c'est voir ses collègues avec le visage parfois marqué, c'est aussi faire semblant que tout va bien, c'est être dans une continuité alors que tout s'est arrêté autour. Le travailleur social peut prendre contact avec l'employeur pour soutenir la femme qui le souhaite.

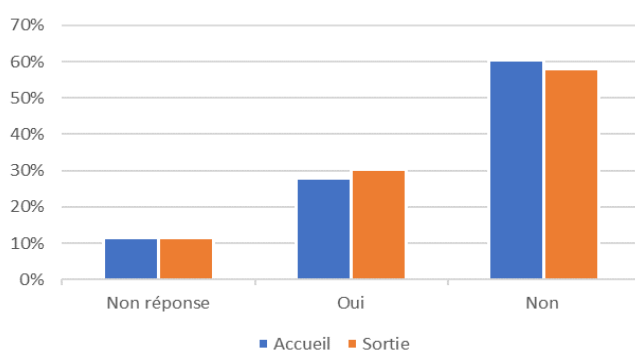
4. Les ressources





Nous constatons une diminution de **9.6 %** des femmes sans ressources à la fin de leur séjour. L'équipe éducative s'assure à l'arrivée de chaque résidante de l'ouverture ou la réouverture des droits à faire valoir en lien avec le service social de la personne. L'accès aux droits est une des priorités de l'équipe éducative pour retrouver autonomie et dignité. En lien étroit, voire quotidien avec le service social, les droits perdus faute de déclaration sont ré-ouverts, les droits bloqués pour changement de situation matrimoniale sont ré-enclenchés.

5. Les dettes

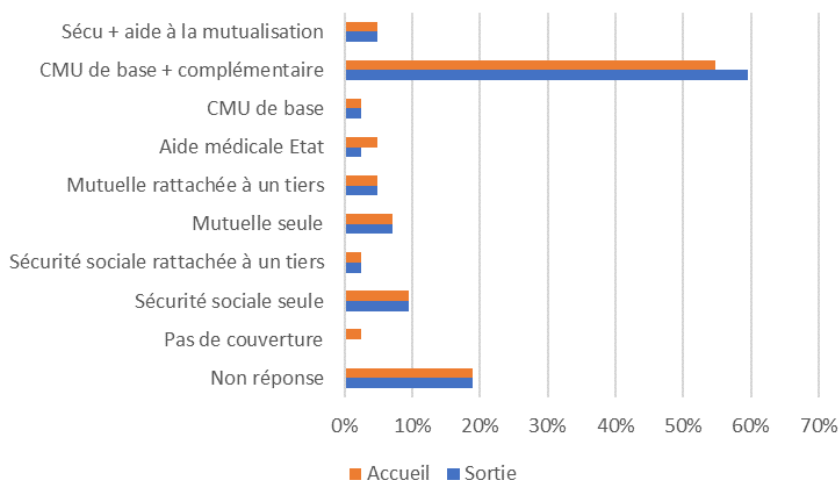


A leur arrivée, **27.9 %** des femmes sont en situation d'endettement, principalement liées au logement.

Origine des dettes : logement, EDF, santé, transport, justice, famille, auto-école, CAF, Poste.

Les résidentes disent difficilement qu'elles ont des dettes et l'équipe peut les découvrir au fil de l'accompagnement. Par ailleurs, en situation d'endettement, les femmes ne nous laissent pas toujours accès aux raisons de cet endettement. Le travail pour leurs résorptions est complexe à aborder car il touche l'intime. Le travail consiste alors à faire comprendre à la résidente que des accompagnements sont possibles, que l'endettement n'est ni une fin en soi, ni un mode de vie, que cet endettement posera un problème pour l'intégration dans un logement autonome futur et qu'il est préférable de traiter cette difficulté maintenant. Ce travail est indispensable mais reste difficile.

VI. COUVERTURE SOCIALE



Quand une femme arrive sur la structure, une des premières démarches de l'équipe éducative est de vérifier la couverture sociale de la femme et / ou de la famille : ouverture ou réouverture de droits en lien avec la cellule DETRES (structure indispensable mais très fragilisée par la baisse d'effectif de leur équipe). Un bilan IRSA est également proposé à l'ensemble des résidentes mais pas sollicité, les femmes priorisant les médecins généralistes. Nous avons constaté que l'arrivée dans un foyer d'urgence nécessite souvent dans les 8 jours le recours au corps médical pour la femme et / ou l'enfant.

Nos principales observations sont les suivantes :

- Les médecins de l'AMCE sont ponctuellement contactés quand il n'y a pas de droits ouverts et les femmes se rendent aux consultations à la Boussole.
- Des infirmières libérales viennent sur la structure pour apporter les soins nécessaires.
- La majorité des femmes accueillies ont un traitement médicamenteux.
- **7.1 %** des femmes accueillies rencontrent un problème physiologique particulier (neurologie, gynécologie, dermatologie, cancérologie, cardiologie, néphrologie, neurologie, ophtalmologie, phlébologie, pneumologie, rhumatologie).
- **9.5 %** des femmes accueillies ont un mauvais état de santé général.
- **7.1 %** des femmes présentent des problèmes dentaires. L'accès aux soins dentaires reste difficile notamment pour les personnes qui bénéficient de la CMU et / ou CMUC.
- **19 %** des femmes présentent des troubles psychologiques. Les orientations vers le CMP sont longues et les femmes ont dû mal à s'y rendre et ce, malgré le soutien de l'équipe éducative qui peut, si besoin, accompagner physiquement vers ces structures d'accompagnement. L'équipe a sollicité en 2021 l'EMPP afin de bénéficier du soutien et de l'évaluation autour des problématiques psychologiques.

Le support d'un accueil en collectif permet à l'équipe éducative de travailler l'hygiène de vie dans sa globalité (repas, sommeil, conduites addictives, rythmes de vie, estime de soi, ...).

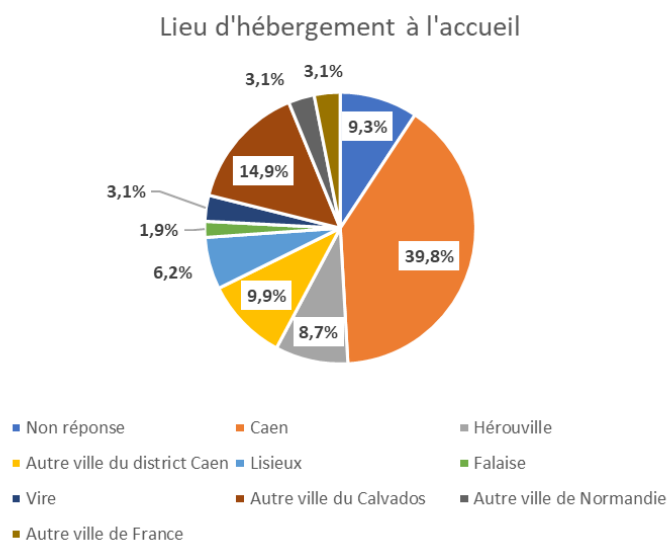
Garant de cette qualité de vie au sein de la structure, l'équipe veille à l'équilibre alimentaire des repas, au respect du sommeil de chacun, à l'hygiène vestimentaire et corporelle, ...

Certaines femmes ont perdu l'ensemble de ces repères qui touchent principalement à l'estime de soi. Il s'agit alors de « re » donner envie à travers la préparation d'un repas, une prise de rendez-vous chez le coiffeur, l'instauration d'un respect et d'une reconnaissance réciproque par un simple « bonjour » le matin et une « bonne nuit » le soir. Ces premiers indicateurs de bien-être sont des supports à la relation et à l'accompagnement éducatif.

Pour les enfants accueillis, la séparation avec le père, les copains, l'école, les repères du quotidien peuvent entraîner des troubles plus particulièrement si cette séparation a lieu dans un moment de crise. C'est pourquoi l'équipe reste très vigilante quant au suivi en PMI pour les enfants de moins de 3 ans et pour les plus âgés des orientations vers des lieux spécialisés si nécessaires : Guidance, Maison des adolescents, le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'EPSM qui propose depuis 2011 un accueil sans rendez-vous pour les enfants de la naissance à 6 ans. Cet accueil est systématiquement présenté aux mères si besoin.

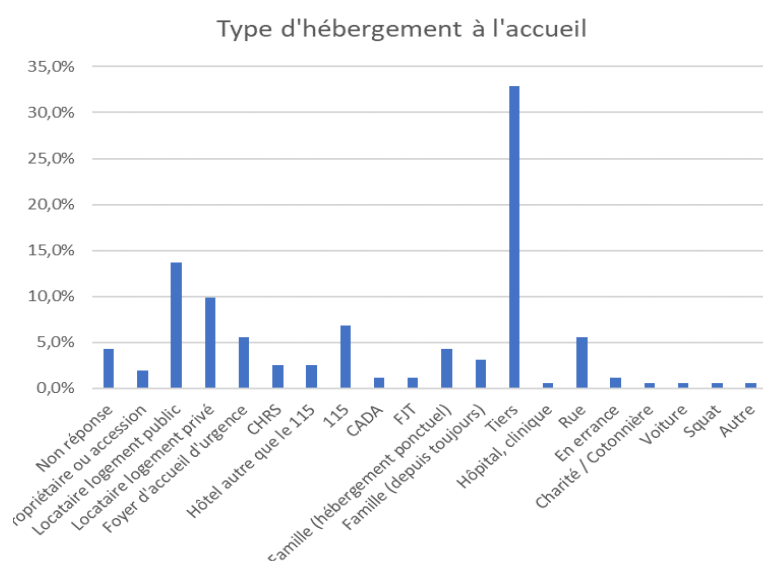
VII. LIEU ET TYPE D'HEBERGEMENT

■ Lieu et type d'hébergement à l'accueil



Comme chaque année, nous accueillons principalement des femmes de Caen et / ou de l'agglomération caennaise.

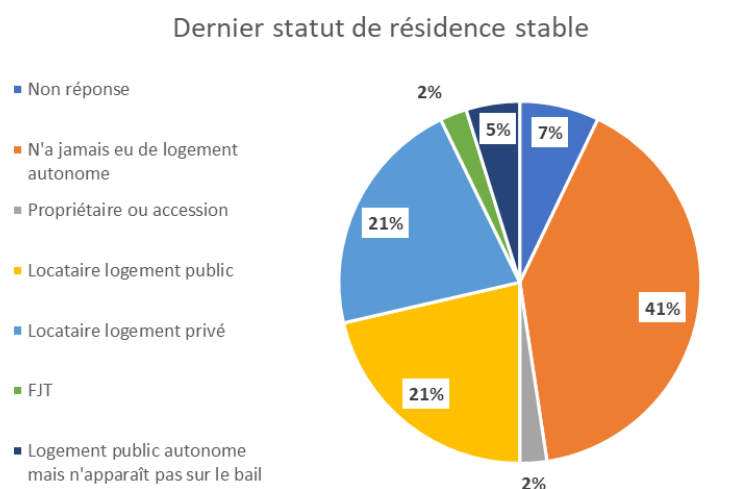
Autres villes du Calvados : Avenay, Bretteville sur Odon, Giberville, Bayeux, Blainville, Colombelles, Deauville, Dives sur Mer, Donnay, Gavrus, Grentheville, Honfleur, La Ferté Macé, Louvigny, Merville Franceville, Mézidon, Mondeville, Ouistreham, Villers Bocage

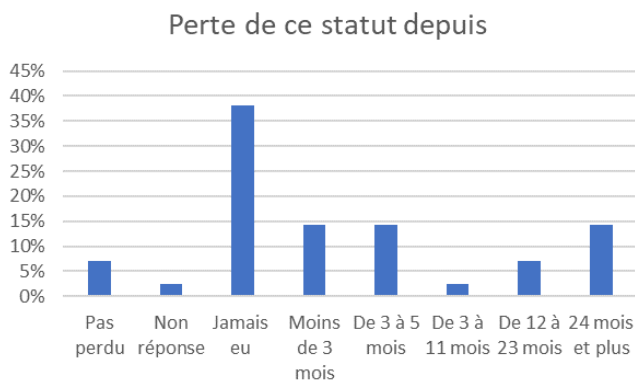


Avant d'être accueillies au Foyer « La Source », les femmes étaient :

- pour **25.5 %** avec un statut de propriétaire et / ou de locataire (privé / public) juste avant leur accueil : il s'agit principalement des femmes accueillies suite à des ruptures conjugales ou des expulsions (37.4% en 2020).
- pour **52.1 %** hébergées de façon précaire et / ou temporaire (foyer d'urgence, hôtel au mois, hébergées gratuitement, dans la famille, ...) (37.2 % en 2020).
- pour **6.8 %** hébergées par le 115 (9.1% en 2020).

Dans **58.9 %** des situations, le parcours d'urgence a commencé avant l'arrivée au CHRS La Source. Afin d'éviter l'errance et la marginalisation, il est fondamental de rester vigilant quant au délai d'attente avant l'entrée au CHRS qui se doit d'être alors le plus court possible.





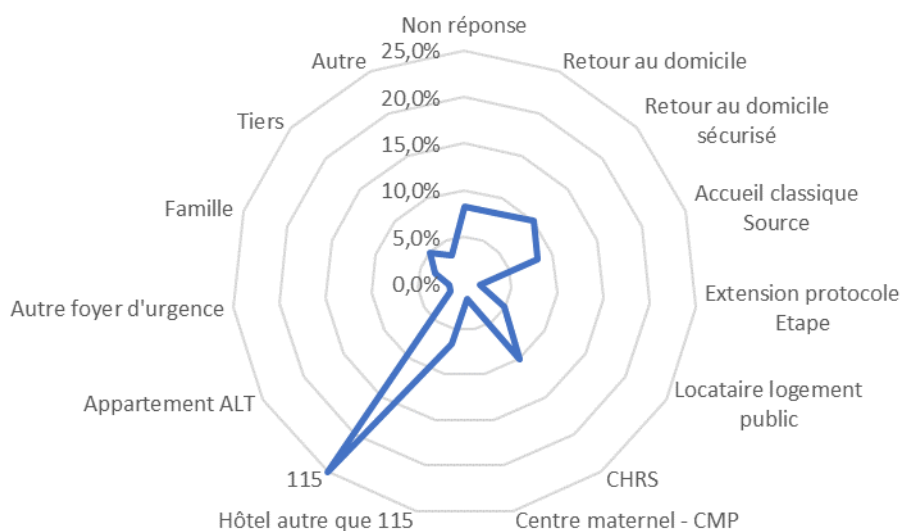
- **52 %** des femmes ont connu un statut de locataire (privé / public) et ont perdu ce statut depuis moins de 3 mois dans **14 %** des situations.

Les raisons majoritaires qui motivent une demande d'hébergement dans notre structure et entraînent un départ du domicile sont :

- les violences conjugales,
 - la séparation de couple,
 - les expulsions locatives.
- **38 %** des femmes accueillies n'ont jamais eu de logement autonome. Dans ce pourcentage se retrouvent principalement les femmes âgées de moins de 25 ans.

■ Type d'hébergement à la sortie

↳ Femmes avec enfants



→ **Accès à un logement public :**

3 accès (3 en 2020)

→ **Sorties vers un CHRS :**

6 orientations (2 en 2020)

→ **Sorties vers un appartement ALT :**

1 sortie (1 en 2020)

→ **Sorties précaires :**

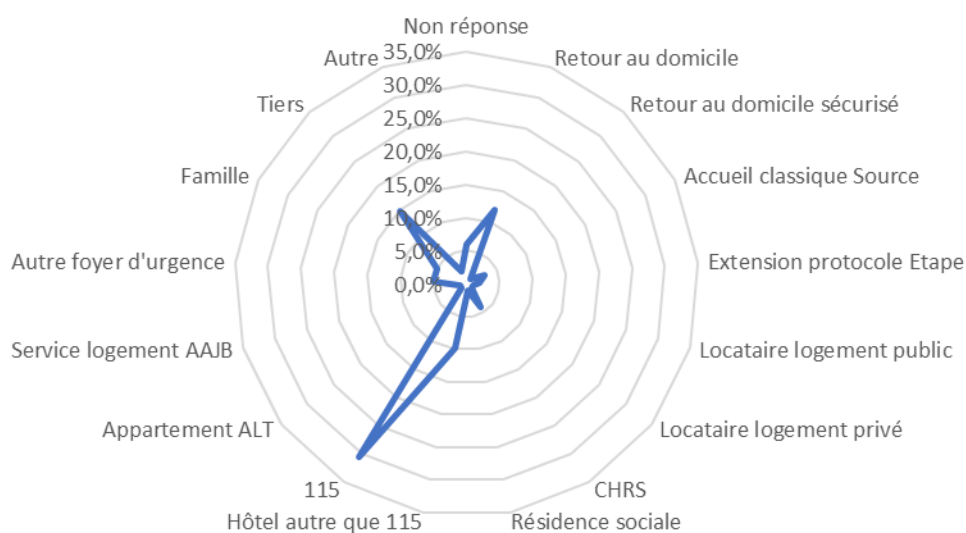
20 familles (13 en 2020) dont 2 dans la famille, 3 hébergées par un tiers, 15 au 115.

Il s'agit principalement des familles accueillies dans le cadre du protocole violence, dont le nombre a fortement augmenté en 2021.

→ **Retour au domicile :**

5 familles (6 en 2020)

↳ Femmes sans enfant



→ **Accès à un logement public :**

1 accès à un logement public (1 en 2020)

→ **Accès à un logement privé :**

1 accès dans le privé (0 en 2020)

→ **Sorties vers un appartement ALT :**

1 (1 en 2020)

→ **Sorties vers un CHRS :**

4 orientations (4 en 2020)

→ **Sorties précaires :**

51 personnes (23 en 2020) dont 15 hébergées chez un tiers, 5 hébergées dans la famille et 31 sorties vers le 115. A l'identique des femmes avec enfants, cette augmentation est liée à la recrudescence des accueils de femmes seules dans le cadre du protocole violence 72 h 00.

→ **Retour au domicile : 12**

S A A S

Service d'Accueil
et d'Accompagnement Social

I. LA STRUCTURE

Le SAAS est un service de proximité, il accueille et apporte une réponse en urgence à toutes femmes majeures avec ou sans enfant, en situation de violence et / ou sans domicile ou en hébergement provisoire, en situation précaire et / ou de rupture conjugale, familiale et / ou sociale.

Depuis octobre 2013, il est situé dans une maison au 171 rue de Bayeux à Caen.

Le SAAS est ouvert du lundi au vendredi.

- Il assure des permanences d'accueil d'urgence tous les matins et l'accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales est ouvert quotidiennement de 10 h à 16 h.
- Il suit en moyenne **182** dossiers en file active par mois (181 en 2020).
- Il assure une mission de domiciliation.

Lors de leur accueil, les personnes reçoivent les différents documents loi 2002 :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Le règlement de fonctionnement est affiché dans la salle d'attente du service et un questionnaire de satisfaction est à disposition à l'entrée du service.

II. L'EQUIPE

L'équipe est composée de personnel qualifié :

- 2 assistantes sociales dont une à temps partiel et 2 éducateurs spécialisés
- Une psychologue (1.5 h par semaine) : régulation d'équipe et entretiens psychologiques auprès des femmes victimes de violence, suivant les besoins,
- Un ou une volontaire en service civique
- Un agent de service,
- Une équipe logistique à la demande,
- Une cheffe de service,
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communes à l'ensemble des structures et services d'ITINERAIRES.

III. L'ORGANISATION

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe où le psychologue est présent (1 h 30)
- 1 réunion trimestrielle qui réunit l'équipe éducative, le psychologue et le directeur.

IV. LE PUBLIC

Une grande diversité de personnes vivant généralement à Caen ou dans l'agglomération, pouvant aussi venir d'une autre ville de France ou d'un autre pays est accueillie dans ce service.

Ces femmes ou familles monoparentales sont :

- En situation de **violences** :
 - Victimes de violences conjugales,
 - Victimes des réseaux de prostitution,
 - Victimes de mariage forcé,
 - Victimes de violences intra-familiales.
 - En situation de prostitution
- En situation de **rupture familiale** (séparation de couple, rejet de l'enfant devenu majeur, conflit avec les parents, ...)
- En situation de **rupture conjugale**
- Souvent en **grande fragilité psychologique** (problématiques psychiatriques, conduites addictives, ...).
- Des personnes confrontées aux **problèmes de logement** (faibles revenus, dettes, expulsion, emplois précaires),
- Des personnes aux **statuts et situations spécifiques** liés aux répercussions de situations politiques internationales.

Paniquées, désespérées, épuisées, blessées, déracinées, désorientées, silencieuses, autant d'états qui caractérisent ces personnes au moment de l'accueil.

Pendant l'accueil et / ou le suivi, ces personnes sont :

- A l'hôtel via le 115,
- En urgence (foyers),
- Chez des amis,
- Dans la famille,
- En partance de leur domicile,
- Encore au domicile (locataire public ou privé) (concerne essentiellement les violences faites aux femmes),
- En extrême urgence (Charité, Cotonnière, Cap Horn, Vanier, chambres d'extrême urgence),
- En squat, à la rue.

V. LES MISSIONS

Le SAAS a pour mission l'urgence qui se décline en différentes prestations.

L'urgence permet une mise à l'abri et de répondre à des besoins vitaux immédiats, mais le rôle de l'urgence ne se réduit pas à cela ; c'est une porte d'entrée pour construire un parcours en tenant compte du temps nécessaire à son élaboration, c'est un retour, une inscription dans le droit commun.

▪ L'accueil

Le service permet de recevoir, d'accueillir, de répondre le jour même à un besoin immédiat ou futur d'une personne ou d'un service.

Il offre la possibilité de demander de l'aide de façon souple, discontinue.

En urgence (besoin immédiat) : la personne est prête, bouge, elle cherche pour elle et / ou ses enfants **un toit** pour se protéger, s'apaiser, se poser et / ou à manger.

Pour chaque femme reçue au service en demande d'un hébergement, le SIAO est renseigné et les préconisations enregistrées.

Lors du premier entretien, les femmes sont peu disponibles à la présentation du dispositif et elles enregistrent les informations plus qu'elles ne les comprennent. Certaines peuvent être surprises de cette « lourdeur » parfois ressentie et disent ne pas avoir imaginé avant de franchir notre porte qu'un tel dispositif leur serait présenté. Il est souvent nécessaire que ces différents éléments soient repris au cours des entretiens suivants et au fil de l'accompagnement.

Dans un futur (besoin différé) : le service accueille des personnes qui se questionnent, se renseignent, commencent à envisager un autre avenir.

La personne est actrice de son parcours.

▪ L'écoute et l'orientation

Le service offre un espace de parole dans lequel les personnes reçues par des professionnels formés et qualifiés peuvent verbaliser leurs angoisses, leurs colères, leurs peurs, leurs inquiétudes, leurs questionnements, leurs successions d'événements malheureux, leurs envies, leurs espoirs, leurs besoins.

▪ L'accompagnement social

L'accompagnement social fait auprès des personnes en situation de violence et /ou d'hébergement précaire ou temporaire (extrême urgence, foyer d'urgence, famille, amis, squat, ...) s'appuie sur la force des personnes, leurs demandes, leur adhésion au projet élaboré ensemble.

Il consiste à :

- Aider à lutter contre les violences, écouter et orienter vers les différents partenaires : avocat, association d'aide aux victimes, police, justice... Le service est répertorié comme service compétent dans ce domaine.
- Effectuer le suivi social des personnes en situation d'hébergement précaire ou temporaire : extrême urgence, foyer d'urgence, famille, amis, squat, ...
- Aider à l'élaboration de projet et à la recherche de solutions de sortie de foyer d'urgence ou de toute forme d'hébergement précaire,
- Informer sur les droits et aider à l'accès aux droits qui facilitent la restauration de soi,
- Aider à l'actualisation de la situation administrative, à un statut, à l'ouverture de droits et à l'accès à des ressources, à la résolution d'un endettement à la formation, à l'emploi, à la santé, ... Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale insiste particulièrement sur l'ouverture et l'accès aux droits des publics défavorisés. Ce point est un axe essentiel dans le travail d'accompagnement au SAAS. Dès l'accueil, le service s'assure de l'ouverture et du maintien des droits des personnes reçues et contrôle son effectivité, première marche vers l'insertion et l'autonomie.
- Instruire des demandes d'accueil en CHRS, centre maternel, maison relais... Expliquer préalablement le fonctionnement et les procédures d'admission de ces lieux. Produire – et présenter aux personnes – les écrits indispensables pour ce type de projet.
- Aider à la recherche d'un logement, indiquant les possibilités et les exigences du parc public et celles du parc privé. Réalisation conjointe des dossiers nécessaires. Aides à l'emménagement.
- Aider à la mise en place éventuelle de mesures de protection.
- Aider à la prise en charge de sa santé : ouverture de droits, bilan IRSA, accompagnement vers des structures spécialisées telles que les urgences psychiatriques, la maison des addictions, le centre de planification, les médecins spécialisés, ...
- Aider à la prise en charge des enfants et à l'inscription ou la réinscription des femmes dans leur rôle de parent : sommeil, repas, école, ... Donner aux mères la possibilité de poser des actes concrets : MJC pour les vacances des enfants, soutien scolaire, visite à la PMI... Réfléchir avec elles aux répercussions de leurs attitudes. Indiquer des soutiens spécifiques possibles : CMP, centre de guidance, CAMPS, réseaux d'écoute, groupes de paroles... Rappeler la loi : droits et devoirs par rapport aux enfants, réforme de l'autorité parentale du 04 Mars 2002... Le service n'est pas mandaté dans le cadre de la protection de l'enfance, il ne se substitue pas aux mesures éducatives mais signale toute situation de mise en danger auprès des services de protection de l'enfance.

▪ La domiciliation

Toute femme majeure, avec ou sans enfant, accompagnée ou non par le service peut bénéficier d'une domiciliation au SAAS si elle est sans logement. A titre dérogatoire, une femme ayant un domicile mais subissant des violences peut également bénéficier d'une domiciliation par le service. Les femmes suivies par les USDA, les CMS et les CCAS ne peuvent prétendre à une domiciliation par le SAAS car pouvant être domiciliées par ailleurs.

Pour ce service, l'association Itinéraires a passé une convention avec l'Etat.

- **219** femmes domiciliées en 2021 (261 en 2020).

Depuis le décret du 20 juillet 2007, la loi nous impose de domicilier toute personne qui en fait la demande et qui remplit les critères de l'élection de domicile ainsi que les critères d'accueil du service. Le service a réalisé un règlement intérieur spécifique pour cette mission, règlement qui précise les droits et devoirs des personnes domiciliées. Ce règlement est remis à toute femme bénéficiant de la domiciliation.

- Sur **219** femmes domiciliées en 2021, **127** femmes le sont encore au 01 janvier 2022.
 - 50 domiciliées depuis plus de 24 mois,
 - 10 domiciliées entre 15 et 24 mois,
 - 4 domiciliées entre 12 et 15 mois,
 - 6 domiciliées entre 9 et 12 mois,
 - 10 domiciliées entre 6 et 9 mois,
 - 29 domiciliées entre 3 et 6 mois,
 - 18 domiciliées depuis moins de 3 mois.

Cette diminution des femmes domiciliées s'explique par les périodes de confinements de 2020 liées à la crise sanitaire.

Fin de domiciliation en 2021

Pour **92** femmes, la domiciliation a pris fin en 2021 :

- 25 domiciliées depuis plus de 24 mois,
 - 12 domiciliées entre 15 et 24 mois,
 - 5 domiciliées entre 12 et 15 mois,
 - 10 domiciliées entre 9 et 12 mois,
 - 10 domiciliées entre 6 et 9 mois,
 - 23 domiciliées entre 3 et 6 mois,
 - 7 domiciliées depuis moins de 3 mois.
- **40.2 %** des femmes sortantes ont été domiciliées entre 15 et plus de 24 mois. Il s'agit de femmes à statut précaire, suivies et accompagnées par le service.
 - **32.6 %** des femmes sortantes ont été domiciliées entre 1 et 6 mois. Il s'agit principalement des femmes retournées au domicile.
 - **27.2 %** des femmes sortantes ont été domiciliées entre 6 et 15 mois. Il s'agit principalement des femmes hébergées en logement ALT ou ayant accédé à un logement autonome.

▪ Un accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales

Cet accueil de jour a ouvert le 01 octobre 2013 et a reçu en 2021 **149** femmes : **46** femmes seules, **64** mères venues sans leurs enfants et **39** femmes avec enfants soit **63** enfants.

(Un bilan spécifique de cette mission est à votre disposition si vous le souhaitez).

▪ Le parcours de sortie de prostitution

En novembre 2017, l'association ITINERAIRES et plus précisément le SAAS a obtenu l'agrément préfectoral pour assurer les parcours de sortie de prostitution suite à la loi du 13 avril 2016.

Cet accompagnement a pour but d'aider les personnes qui le souhaitent à s'extraire du milieu prostitutionnel. D'une durée maximale de 24 mois (6 mois renouvelables 4 fois), cet accompagnement doit permettre une insertion sociale et professionnelle. Les personnes autorisées à entrer dans ce parcours, suite au passage de leur dossier en commission, bénéficient d'une APS et d'une aide financière mensuelle de 330 €.

En janvier 2020, 2 parcours ont été renouvelés et en juillet 2020, ces 2 personnes ont été autorisées par Monsieur le Préfet à obtenir la délivrance d'un titre de séjour le plus adapté à la situation des personnes concernées : pour l'une à l'issue des 24 mois de parcours de sortie de prostitution et pour la seconde après 12 mois de Parcours de Sortie de Prostitution.

Lors de la commission de juillet 2020, 2 nouvelles personnes ont été autorisées à intégrer le Parcours de Sortie de Prostitution, parcours qui se sont poursuivis en 2021. En juillet 2021, une nouvelle personne a intégré le dispositif.

Point sur les situations en 2021

- Madame O. : née le 10 juin 1982

Accord PSP en juillet 2018 et renouvelé à 3 reprises dont le dernier renouvellement en date de janvier 2020.

Madame continue dans sa progression de l'apprentissage de la langue française. Elle peut suivre, comprendre et participer à une conversation en langue française. Le renforcement de ces compétences reste à poursuivre.

Madame, en compagnie de son conjoint et de ses enfants, maintient son hébergement au sein des dispositifs d'hébergement d'urgence sur Caen depuis août 2018. Elle ne rencontre pas de difficulté dans le respect des règles de vie en collectivité et continue d'investir les lieux. Cette forme d'hébergement temporaire lui permet de poursuivre ses démarches de socialisation et d'insertion sur ce territoire de vie.

Madame a donné naissance à son troisième enfant, une petite fille née le 23/04/2019. Du fait des complications de la grossesse, Madame n'a pas pu effectuer le stage prévu au sein d'une maison de retraite. Le projet professionnel reste à poursuivre auprès de Madame et s'oriente toujours vers les métiers de la propreté. A ce titre, un rendez-vous avec une conseillère du Pôle Emploi est fixé au 02 juillet 2019. La reprise d'un accompagnement dans le cadre du

PLIE est à envisager afin de construire autour de Madame un parcours d'insertion constructif, en corrélation avec ses aspirations et compétences.

En parallèle, Madame a recherché à nouveau quelques missions de travail intérimaire dès que son dernier enfant n'a plus eu besoin de la présence continue de sa mère. (En situation d'emploi, le congé maternité accordé est de 26 semaines au total, soit 8 semaines avant la naissance et 18 semaines post accouchement).

Le compagnon de Madame se montre soutenant dans l'éducation et la prise en charge des trois enfants, ce qui permet à Madame d'envisager de se rendre disponible pour travailler en horaires décalés. Les enfants fréquentent l'école maternelle pour l'aîné, la garderie pour la cadette et la recherche d'une place en garderie est envisagée pour la benjamine.

Madame n'est plus éligible au RSA depuis avril 2019 mais bénéficie depuis cette date de l'Aide Financière à l'Insertion Sociale liée au Parcours Sortie de Prostitution. Le versement de cette allocation permet à Madame de subvenir aux besoins de première nécessité de sa famille, au financement des frais d'hébergement et du mode de garde des enfants.

Madame démontre une réelle motivation dans son parcours d'insertion professionnelle. La mise en place du Parcours Sortie de Prostitution dans des conditions sereines permet à Madame O. de se projeter et de se réaliser le souhait qu'elle formule depuis notre première rencontre d'une vie normale en dehors de la prostitution ».

En juillet 2020, Madame a bénéficié des 24 mois d'accompagnement dans le cadre du Parcours de Sortie de Prostitution et Monsieur le Préfet a autorisé Madame O. à séjourner de façon régulière et pérenne en France.

Madame a obtenu son titre de séjour le 01/12/2020.

- [Madame I. : née le 06 juin 1984](#)

Accord PSP en juillet 2019 et renouvelé une première fois en date de janvier 2020.

Actions préconisées :

- Apprentissage du français
- Participation aux ateliers du secours catholique
- Insertion sociale et professionnelle

L'apprentissage du français dans sa forme classique (cours même ludiques) est inadéquat au niveau d'études de Madame. Analphabète, elle fuit ce qui risquerait de renforcer son sentiment de dévalorisation et privilégie les mises en situation tels les ateliers du Secours Catholique.

Le souci de Madame est de se conforter dans ce qu'elle considère comme la normalité : l'indépendance et la responsabilité par le travail. En possession d'une APS de 5 mois, Madame se met en recherche d'une activité professionnelle dans un domaine connu : agent de service dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. En août 2019, Madame effectue une formation et une période d'essai au sein de la chaîne « hôtel IBIS » puis signe en tant que femme de chambre un premier contrat à mi-temps CDD de 3 mois en septembre 2019 puis un CDI temps partiel en décembre 2019.

En juillet 2020 et en possession d'un CDI, Madame a bénéficié de l'autorisation de Monsieur le Préfet à séjourner de façon régulière et pérenne en France et ce après un Parcours de Sortie de Prostitution de 12 mois.

Madame a obtenu son titre de séjour le 30 août 2021.

- Madame B. : née le 12 décembre 1990

Madame B. a vécu à Lagos, au Nigéria, au sein de sa famille. La famille était composée de 9 enfants. A l'âge de 18 ans, un oncle de sa mère les a informés qu'une famille en France recherchait une jeune fille en France pour travailler au sein de leur domicile.

La personne qui s'occupait des modalités du voyage, a justifié auprès des ambassades qu'un groupe de jeunes allait participer à une compétition sportive en Espagne pour obtenir un visa (8 jeunes étaient concernés). Une cérémonie du « juju » a eu lieu avant le départ. A l'arrivée en Espagne, le groupe a pris le train pour rejoindre Paris. Dès lors, il a été demandé à Madame B. de remettre son passeport sous prétexte de prouver aux autorités nigérianes que le groupe était de retour au pays. Madame a été forcée sous la menace de changer son identité au dépôt de sa demande d'asile. Le récit de vie rédigé par la proxénète ne relatait pas la réalité. Au refus de l'OFPPA, Madame a refusé de déposer une demande de recours, ne souhaitant pas aller plus loin dans le mensonge

Quand elle a été emmenée sur Paris, à Saint-Denis, elle occupait une chambre avec 4 autres femmes, dont certaines avec des enfants. Madame B. devait exercer son activité prostitutionnelle de 8 h à 20 h. Madame a pu s'extraire de la situation à l'annonce de sa grossesse.

Madame B. est âgée de 31 ans et est mère de deux enfants âgés de 4 et 1 ans. Madame exerce seule l'autorité parentale auprès de ses enfants.

Madame est passée en commission parcours de sortie de prostitution en juillet 2020 et a reçu un accord le 08 octobre 2020.

Demande d'APS déposée le 03 décembre 2020 auprès des services de la préfecture et APS délivrée le 18 mars 2021.

Depuis cette date, Madame a respecté les engagements pris et a pu les réaliser. En effet, plusieurs changements dans la situation de Madame ont continué d'opérer, ce qui lui a permis un nouveau passage en commission le 08 juillet 2021 avec un accord de renouvellement de parcours le 19 juillet 2021. APS délivrée le 24 août 2021.

Madame est entrée dans le PSP avec un nom d'emprunt O. Le 23 septembre 2021, la présidente du tribunal judiciaire de Caen délivre une ordonnance qui stipule la rectification des actes d'état civil et de naissance de Madame et ses enfants. La véritable identité de Madame est rétablie à ce jour.

Concernant l'hébergement, Madame et ses enfants sont hébergés au CHRS J. VAN DAELE depuis le mois de juin 2020. La famille a intégré un appartement extérieur géré par le CHRS J. VAN DAELE en août 2020.

Madame a bénéficié d'une remise à niveau délivrée par le centre ENEFA et a continué de mûrir son projet professionnel. Madame a trouvé un stage au SAMSIC. Nouveau passage en commission le 25 janvier 2022, avec un accord du préfet le 26 janvier 2022.

Madame devait entrer en formation agent de propreté et d'hygiène. Cette formation est rémunérée et dispensée par l'AFPA sur une durée de 4 mois. Néanmoins, l'APS délivrée le 02 mars 2022 est valable jusqu'au 11 août 2022. Madame a eu une rupture de ses droits, ce qui a entraîné le refus d'entrer en formation. Cependant, Madame a pu l'intégrer au mois de mars. Madame a dû faire des démarches auprès de la CAF et de Pôle Emploi afin de s'inscrire de nouveau et de pouvoir justifier de sa nouvelle APS. Madame s'est retrouvée sans ressource également.

Madame B. est insérée socialement par les différentes rencontres qu'elle a pu faire depuis son arrivée à Caen et par l'apprentissage du français, qu'elle maîtrise aujourd'hui.

- Madame E. : née le 24 novembre 1989

Passage en commission le 17 juillet 2020, accord de Parcours de Sortie de Prostitution le 08 octobre 2020.

APS délivrée le 21 décembre 2020 valable jusqu'au 16 janvier 2021 puis APS le 11 février 2021 valable jusqu'au 10 août 2021.

Nouveau passage en commission le 8 juillet 2021, accord de renouvellement de parcours le 19 juillet 2021 et APS délivrée le 12 août 2021 valable jusqu'au 11 février 2022.

Nouveau passage en commission le 25 janvier 2022, accord du préfet le 26 janvier 2022, APS délivrée le 02 mars 2022 valable jusqu'au 11 août 2022.

Avant son entrée dans le PSP, Madame était connue du SAAS depuis 2014. Durant ses années de présence, Madame a appris le français et le maîtrise correctement tant à l'oral que à l'écrit.

Depuis l'entrée dans le PSP, Madame a pu accéder à différents dispositifs en lien avec Pôle Emploi et est actuellement dans une formation qualifiante dans les métiers de la restauration. Ce projet fait suite à de nombreuses années en tant que bénévole dans ce domaine. La formation de Madame se termine le 01 avril 2022 et Madame pourra ensuite chercher un emploi.

Les formations suivies par Madame étant rémunérées, l'AFIS n'a pas été sollicitée en continue.

Lorsque Madame a pris la décision d'arrêter la prostitution, elle a connu un parcours de rue et d'extrême urgence via le 115. Suite à son entrée dans le PSP et l'obtention d'un titre provisoire, Madame est actuellement hébergée dans un CHU sur Caen.

Les conditions de vie précaires ainsi que les difficultés psychologiques liées au parcours migratoire et à l'activité prostitutionnelle forcée ont conduit les services sociaux à placer l'enfant de Madame. Des visites ont lieu toutes les semaines et l'obtention d'un titre à l'issue

du parcours de sortie de prostitution permettrait à Madame d'envisager l'accès au logement, à l'emploi et de réunir les conditions suffisantes pour récupérer la garde de son enfant.

Le parcours de Madame prendra fin en août 2022, les indicateurs sont positifs afin qu'elle puisse obtenir un titre de séjour.

- Madame E :

Parcours de vie avant l'entrée sur le dispositif : Madame a fui un réseau prostitutionnel sur Paris avant de continuer à se prostituer sur Caen pour subvenir à ses besoins primaires.

En 2014, Madame se met en lien avec l'ASTI et démarre des cours de Français durant plus d'une année.

En 2017, un suivi démarre avec l'ARCAL qui l'accompagne dans le dépôt de plainte et la demande de réexamen de son dossier auprès de l'OFPRA.

Madame participe à de multiples activités bénévoles. Madame poursuit des cours de Français avec l'association ACDIS (ex Terre des Hommes) une fois par semaine à Hérouville.

Madame arrête définitivement la prostitution fin 2019.

Depuis elle alterne entre l'hébergement chez des tiers et le 115.

Passage en commission le 8 juillet 2021 : Accord d'entrée dans le parcours PSP le 19/07/2021. APS délivrée le 12/08/2021, valable jusqu'au 11/02/2022.

Dès l'obtention de son APS, Madame a très vite trouvé un emploi d'agent de propreté, d'abord en CDD puis en CDI.

Madame poursuit ses activités de bénévolat. Elle continue son apprentissage du français, les entretiens se déroulent exclusivement en français. Madame souhaite bénéficier d'une formation d'auxiliaire de vie. Madame souhaite également bénéficier d'un hébergement pérenne ou d'un logement.

Nouveau passage en commission le 25 janvier 2022. Accord du préfet pour le renouvellement du parcours le 26 janvier 2022. APS délivrée le 02 mars 2022, valable jusqu'au 11 août 2022.

Madame a perdu son contrat en CDI en février 2022, n'ayant pas reçu sa nouvelle APS dans les délais. Une fois la situation administrative régularisée, son employeur souhaite continuer à collaborer avec Madame. Par la suite, Madame souhaite accéder à une formation d'auxiliaire de vie.

Madame rencontre des difficultés pour obtenir l'attestation de concordance d'identité et faire apostiller les documents demandés par la préfecture, mais fait toutes les démarches

nécessaires pour que ces dernières aboutissent. Madame doit par ailleurs récupérer son passeport prochainement.

Perspectives 2022

Après 4 années d'existence, nous faisons le constat que ce dispositif apporte une réponse adaptée au public concerné. Toutefois, il reste essentiel que les commissions se tiennent très en amont de la date d'échéance de l'APS et de maintenir un lien étroit avec les services de la préfecture afin que la délivrance des APS soit réalisée dans les meilleurs délais. Une rencontre à ce sujet a pu avoir lieu le 15 juin 2021 avec le directeur et la cheffe de service du bureau du séjour. Nous regrettons avoir pu constater des ruptures de parcours et donc de droits.

Par ailleurs, les conditions d'hébergement d'urgence précarisent la situation des personnes accompagnées et la délivrance d'une APS ne permet pas aux bailleurs de se positionner sur les dossiers présentés.

L'absence d'un titre de séjour peut également fragiliser un parcours d'insertion professionnelle faute de perspective à long terme quant à la régularité du séjour en France. Enfin, l'enveloppe budgétaire dédiée à ce jour ne permet pas d'accompagner plus de 3 parcours ; or, nous avons des sollicitations en attente que nous ne pouvons pas présenter faute de places disponibles.

▪ L'inscription dans le réseau territorial

Le SAAS a un rôle d'observateur social et s'inscrit dans les actions menées sur le territoire à travers sa participation :

- à la commission « dispositif »,
- aux commissions mensuelles et bimensuelles du SI-SIAO : Commissions Urgence et Commissions Insertion,
- aux réunions organisées par la DDFE sur la problématique des violences faites aux femmes,
- aux commissions DALO et SYPLO via la FAS.

Le service est régulièrement en lien avec les associations caritatives du territoire : Croix Rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique.

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS ET DUREE DE PRISE EN CHARGE

L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS

occupation	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
journées réalisées	4179	3842	4429	4341	4340	4217	4722	4713	5030	6279	6161	6903
effectif moyen	134,8	137,2	142,9	144,7	140,0	140,6	152,3	152,0	167,7	202,5	205,4	222,7
présents	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
adultes sans enfants	34	34	35	33	37	36	31	31	29	36	38	41
adultes avec enfants	39	48	47	48	44	49	54	52	55	63	68	70
total adultes	73	82	82	81	81	85	85	83	84	99	106	111
enfants	82	99	100	96	87	93	109	107	107	121	128	133
total	155	181	182	177	168	178	194	190	191	220	234	244
accueils	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
adultes sans enfants	6	4	5	6	6	2	2	4	6	8	4	5
adultes avec enfants	3	12	9	7	5	12	13	6	13	11	7	11
total adultes	9	16	14	13	11	14	15	10	19	19	11	16
enfants	6	24	18	12	12	20	29	11	20	20	11	22
total	15	40	32	25	23	34	44	21	39	39	22	38
départs	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
adultes sans enfants	4	4	8	2	3	7	4	8	1	2	2	7
adultes avec enfants	3	10	6	9	7	8	8	10	3	2	9	11
total adultes	7	14	14	11	10	15	12	18	4	4	11	18
enfants	7	17	16	21	14	13	13	20	6	4	17	19
total	14	31	30	32	24	28	25	38	10	8	28	37

L'ACTIVITE SUR L'ANNEE

PERSONNES PRESENTES

	2021	2020
Femmes sans enfants	86	99
Femmes avec enfants	145	126
Total enfants	281	229
Total femmes	231	225

PERSONNES ACCUEILLIES

	2021	2020
Femmes sans enfants	58	67
Femmes avec enfants	109	85
Total enfants	205	151
Total femmes	167	152

PERSONNES SORTIES

	2021	2020
Femmes sans enfants	52	71
Femmes avec enfants	86	91
Total enfants	167	157
Total femmes	138	162

EFFECTIFS MOYENS DANS L'ANNEE

	2021	2020
Effectif moyen	162	181

- **65.3 %** des adultes accueillis au SAAS sont des femmes avec enfants (55.9 % en 2020), ce qui confirme les rapports nationaux sur la situation des familles en errance.

LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS - ADULTES SORTIS DANS L'ANNEE

cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année	55 789
adultes sans enfants	4,83
adultes avec enfants	5,85
total adultes et enfants	6,01

LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

	adultes sans enfant	adultes avec enfants	total adultes
moins de 1 semaine	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
moins de 2 semaines	1 1,92%	3 3,49%	4 2,90%
moins de 3 semaines	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
moins de 4 semaines	0 0,00%	2 2,33%	2 1,45%
moins de 5 semaines	3 5,77%	4 4,65%	7 5,07%
moins de 6 semaines	3 5,77%	5 5,81%	8 5,80%
moins de 7 semaines	3 5,77%	2 2,33%	5 3,62%
moins de 8 semaines	2 3,85%	0 0,00%	2 1,45%
moins de 9 semaines	1 1,92%	4 4,65%	5 3,62%
moins de 10 semaines	4 7,69%	6 6,98%	10 7,25%
moins de 11 semaines	2 3,85%	3 3,49%	5 3,62%
moins de 12 semaines	4 7,69%	3 3,49%	7 5,07%
moins de 13 semaines	1 1,92%	6 6,98%	7 5,07%
de 1 jour à mois de 3 mois	24 46,15%	38 44,19%	62 44,93%
moins de 4 mois	7 13,46%	14 16,28%	21 15,22%
moins de 5 mois	6 11,54%	10 11,63%	16 11,59%
moins de 6 mois	2 3,85%	5 5,81%	7 5,07%
de 3 mois à moins de 6 mois	15 28,85%	29 33,72%	44 31,88%
moins de 7 mois	2 3,85%	2 2,33%	4 2,90%
moins de 8 mois	0 0,00%	4 4,65%	4 2,90%
moins de 9 mois	1 1,92%	0 0,00%	1 0,72%
de 6 mois à moins de 9 mois	3 5,77%	6 6,98%	9 6,52%
moins de 10 mois	3 5,77%	1 1,16%	4 2,90%
moins de 11 mois	1 1,92%	0 0,00%	1 0,72%
moins de 12 mois	3 5,77%	2 2,33%	5 3,62%
de plus de 9 mois à moins de 1 an	7 13,46%	3 3,49%	10 7,25%
moins de 15 mois	1 1,92%	0 0,00%	1 0,72%
moins de 18 mois	1 1,92%	3 3,49%	4 2,90%
moins de 21 mois	1 1,92%	3 3,49%	4 2,90%
moins de 24 mois	0 0,00%	1 1,16%	1 0,72%
de 1 an à moins de 2 ans	3 5,77%	7 8,14%	10 7,25%
deux ans et plus	0 0,00%	3 3,49%	3 2,17%
effectif total adultes sortis dans l'année	52 100%	86 100%	138 100%

DUREE MOYENNE DE SEJOUR

	2021	2020
Femmes sans enfants	4.83 mois	4.68 mois
Femmes avec enfants	5.85 mois	5.78 mois

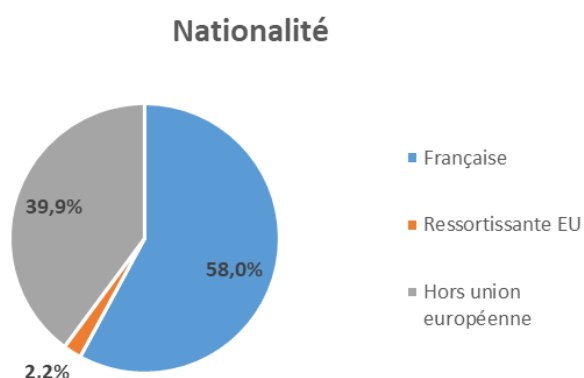
Malgré une légère augmentation de la durée moyenne de l'accompagnement par le service en 2021, **45 %** des femmes bénéficient d'une durée d'accompagnement de moins de 3 mois (46.3 % en 2020).

Les critères d'hébergement via le dispositif hôtelier peuvent exclure des publics. Sans réponse de mise à l'abri, les femmes s'essoufflent et finissent pour certaines à ne plus solliciter le

service. Ces femmes sont alors hébergées via des tiers souvent non aidant et sollicitant des contre parties à l'hébergement. Nous restons très inquiets sur ce public. Toutefois, ces ménages continuent de fréquenter le service pour bénéficier d'un accompagnement de subsistance, d'une aide à la mise à l'abri quotidienne, d'un accès aux droits et aux soins.

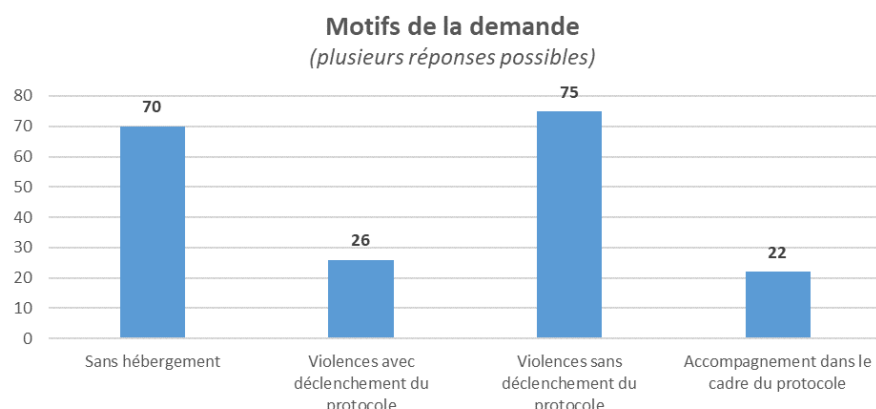
Le 01 mars 2017, l'association Itinéraires a ouvert, à la demande de la DDETS, un accueil de jour pour familles avec enfants mineurs à la rue et femmes enceintes. Cet accueil apporte répit et chaleur aux familles à la rue, permet l'accès aux besoins de première nécessité à savoir manger à sa faim, se laver quotidiennement, se soigner sereinement.

Néanmoins, faute de dispositifs pérennisés et adaptés d'hébergement en EU pour les ménages accompagnés d'enfants mineurs, la question de l'hébergement et de la mise à l'abri en continu reste entière pour les familles à la rue.



Ce tableau, quasi identique à l'an passé, fait apparaître la mobilité des populations. Mobilité liée au contexte géo politique et aux conditions des droits des femmes.

Les motifs de la demande auprès du service



En lien avec les missions du service, les deux raisons principales qui motivent la demande des femmes reçues au SAAS sont :

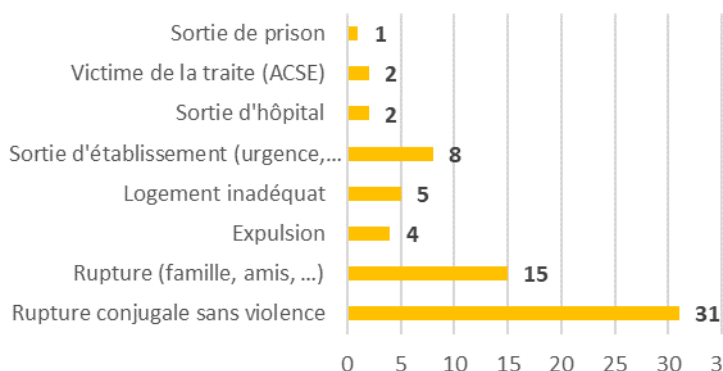
- **La violence : 80.4 %** (83.9 % en 2020) dont :

- Violence conjugale : **100** (90.1 %) (126 en 2020)
- Violence intrafamiliale : **5** (4.5 %) (8 en 2020) :
 - Fils : 2
 - Sœur : 1
 - Père et frère : 1
 - Sœur et beau-frère : 1
- Agression sexuelle : **4**
- Prostitution : **4**

Les violences faites aux femmes représentent encore cette année un pourcentage très élevé. L'hypothèse est faite ce jour par la DRDFE que ce ne sont pas les violences qui augmentent mais le silence qui se brise. Dans ce sens, les campagnes d'information doivent se poursuivre et se renforcer.

De plus, victimes de violence, ces femmes se retrouvent sans hébergement dans **31.1 %** (32.4 % en 2020) des situations. Dans ce cas, deux problématiques se cumulent, la violence et l'absence d'hébergement. D'où la nécessité d'augmenter les places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales.

- **L'absence d'hébergement** (autre que violences faites aux femmes) **50 %** (36.5 % en 2020).

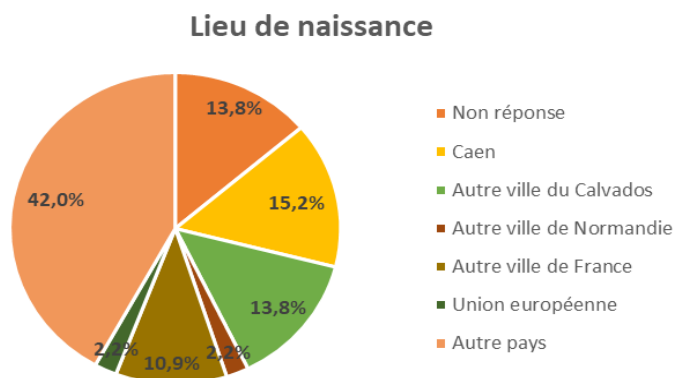


Les deux raisons principales qui entraînent l'absence d'hébergement sont :

- La séparation de couple : **44.9 %** (62.7 % en 2020),
- La rupture d'hébergement chez un tiers (famille, amis, ...) : **21.7 %** (23.7 % en 2020).

II. ORIGINE / AGE / SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES ACCUEILLIES

■ L'origine



29 % des femmes accueillies sont nées à Caen ou dans une autre ville du Calvados. Les structures d'accueil et d'hébergement se trouvant principalement sur Caen, les personnes nées dans le Calvados s'en rapprochent afin de bénéficier d'une aide de proximité.

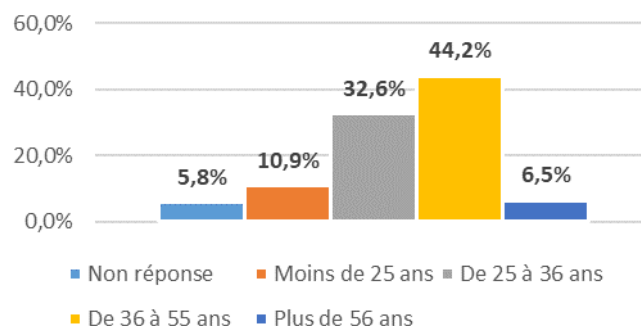
Les femmes nées dans d'autres villes de la région ou de France viennent sur Caen principalement par mesure de protection et d'éloignement. Ces femmes avaient eu des attaches auparavant dans notre ville.

Les **42 %** de femmes venant d'un autre pays hors union européenne sont des réfugiées, des femmes avec des titres de séjour pour raison de santé ou vie privée, vie familiale ou encore en cours de demande de titre de séjour, des femmes qui se sont mariées avec un « normand », ...

Un premier travail est l'ouverture des droits ou la réouverture des droits. Travail plus complexe que pour les autres situations car la situation administrative peut bloquer cet accès. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que les femmes et les familles accèdent aux besoins de première nécessité car souvent sans ressource dans un premier temps.

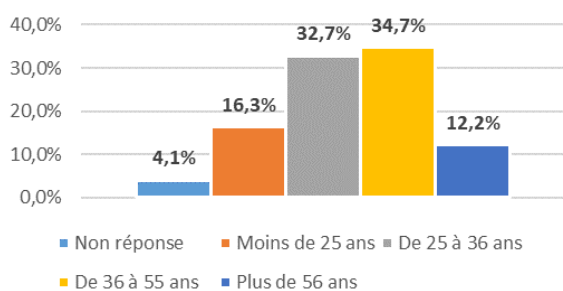
■ L'âge

Pour l'ensemble des femmes



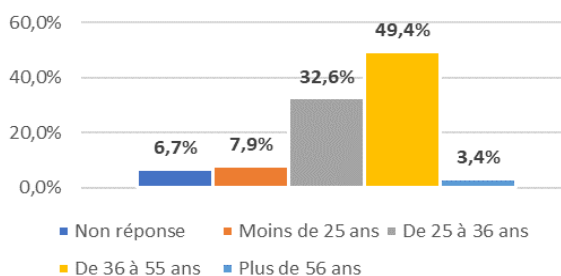
Moyenne d'âge : 38 ans

Femmes seules



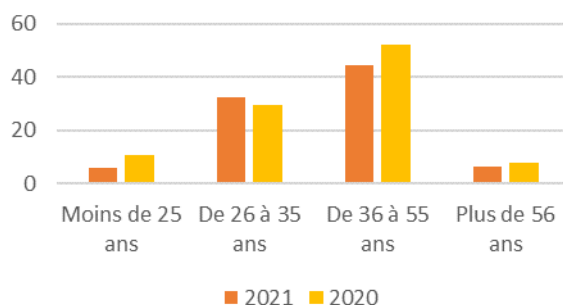
Moyenne d'âge : 39 ans

Femmes accompagnées d'enfants



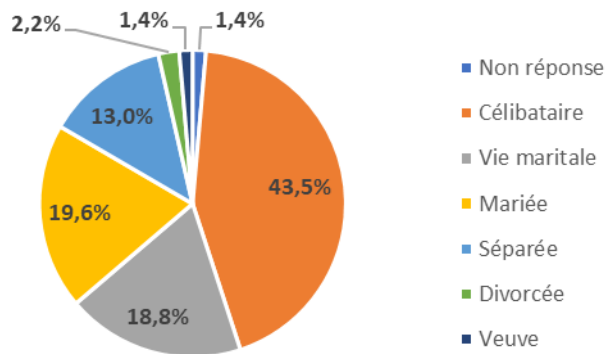
Moyenne d'âge : 38 ans

Comparatif 2021 / 2020



Les personnes de moins de 25 ans, sans ressources, en rupture conjugale et / ou familiale sont plus particulièrement vulnérables. Même si nous constatons cette année une constante des accueils, la tendance repérée les années précédentes quant au vieillissement de la population en urgence et / ou en extrême urgence se confirme cette année sur le service. L'âge moyen des femmes accueillies est de **38 ans**.

■ La situation matrimoniale



38.4 % des femmes reçues au SAAS vivent en couple mais subissent de la violence qu'elle ne nomme pas forcément comme telle. Le travail avec le SAAS et plus particulièrement l'accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences conjugales permet l'expression et la prise de conscience de ce fléau.

■ La composition familiale

- Sur les **49** femmes isolées, **4** étaient enceintes à l'accueil, soit **4** grossesses à accompagner.
- Sur les **162** femmes avec enfants, **7** étaient enceintes à l'accueil, **11** étaient mères mais les enfants ne vivaient pas avec elle. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de travail d'accompagnement de la parentalité : absents, les enfants sont souvent très présents.

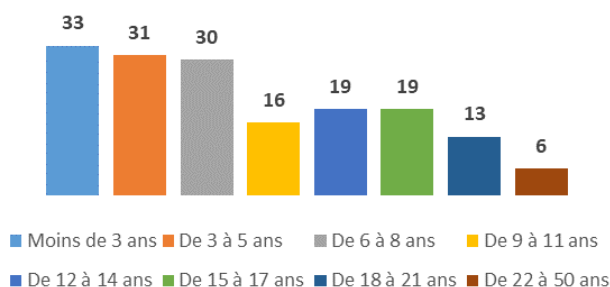
Ces enfants sont :

- Soit placés en institution et le SAAS travaille avec les services partenaires pour maintenir les liens, aider au maintien des visites, accompagner les femmes dans les échanges avec les institutions de placement, ...
- Soit, en cas de séparation, les enfants sont restés chez le père car la situation de la mère au regard du logement reste précaire dans un premier temps. Par ailleurs, ces séparations étant principalement extrêmement conflictuelles, la résidence des enfants reste un enjeu majeur et ces enfants sont les « otages » de cette séparation. Les procédures auprès du JAF peuvent être longues et les femmes demandent beaucoup de soutien et d'accompagnement dans cette période d'incertitude et de mal être.

Lors de ces accompagnements, nous travaillons en lien étroit avec les acteurs tant institutionnels qu'associatifs : le Conseil Départemental, les associations caritatives, le centre de planification, les écoles, les avocats, ...

■ Les enfants

Nombre d'enfants par tranche d'âge



86 femmes étaient accompagnées d'enfants, soit **167** enfants. Le tableau ci-contre illustre les tranches d'âge.

38.3 % des enfants sont des enfants en bas âge (0 à 5 ans) dont **19.7 %** ont moins de **3 ans**.

Comme les années précédentes, la cellule familiale se compose majoritairement de la façon suivante :

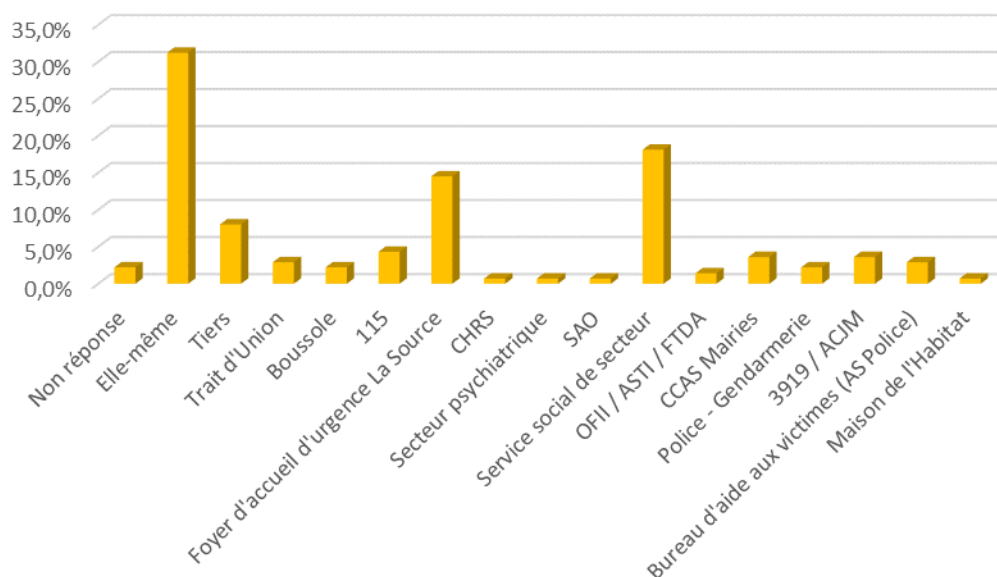
- 1 enfant mineur : **40.7 %** (52.1% en 2020)
- 2 enfants mineurs : **32.5 %** (34.4 % en 2020)
- 3 enfants mineurs et plus : **26.7 %** (13.5 % en 2020).

Acteur de la protection de l'enfance, le SAAS reste vigilant au bien-être des enfants accompagnant leur mère.

Le service peut être amené à signaler des situations de danger auprès de la DEF (Direction de l'Enfance et de la Famille) et peut également être invité à participer à des réunions d'évaluation dans les circonscriptions d'action sociale.

Le travail du SAAS, recevant et accompagnant des mères, place parfois le service comme interlocuteur central en cas de placement d'enfants en institution et / ou en famille d'accueil. Différentes mesures tant administratives que judiciaires peuvent se poursuivre ou se mettre en place pendant l'accompagnement (SIS, AEMO, placement en institution, en famille d'accueil, ...) : **1** mesure judiciaire et **3** mesures administratives en 2021. Sur ces mesures, le service est en lien étroit avec le Conseil Départemental et les services en charge de l'accompagnement des enfants. Ce maillage est indispensable dans l'accompagnement global de la famille.

III. SERVICES QUI ORIENTENT



La connaissance du service est bien repérée par une grande diversité de professionnels (associations, foyers d'accueil d'urgence, services d'extrême urgence, Maison de l'Habitat, services de soins, services de police et de gendarmerie, ...).

Les femmes qui se présentent au service sans avoir été orientées par un tiers représentent **8 %** des situations. Ce chiffre est à mettre en lien avec le fait que **23.9 %** des femmes accueillies ont déjà été suivies par le SAAS. Favoriser le maintien des liens pour un public parfois en errance est une mission importante du service. Par ailleurs, dans les situations de violence conjugale, il est fréquent que les femmes viennent plusieurs fois au service avant de décider de quitter le domicile.

- **18.1 %** des femmes sont orientées par les travailleurs sociaux du secteur,
- **14.5 %** des femmes sont orientées par le CHRS d'urgence « La Source »,
- **8 %** des femmes sont orientées par un tiers, ce tiers étant principalement des femmes anciennement suivies par le service,
- **6.5 %** des femmes sont orientées par le 39-19 et l'ACJM,
- **4.3 %** des femmes sont orientées par le 115,
- **3.6 %** des femmes sont orientées par les mairies et / ou CCAS du département,
- **2.9 %** des femmes reçues sont orientées par les ISR du SAMU social,
- **2.2 %** des femmes sont orientées par l'AS de la police,
- **2.2 %** des femmes sont orientées par la police ou la gendarmerie,
- **1.4 %** des femmes sont orientées par OFII / ASTI / FTDA / CIMADE.

Les femmes orientées par les services d'extrême urgence ou les services de l'asile sont sans hébergement et en situation de grande précarité.

Les femmes orientées par les travailleurs sociaux du secteur, par le CHRS « la Source », le 39-19, les mairies et CCAS, les services de police et de gendarmerie, sont principalement des femmes en situation de violences.

Le service est repéré sur le territoire comme un service dont une des missions est **l'accueil de femmes victimes de violences**. **89.1 %** des femmes reçues en 2021 sont dans cette situation.

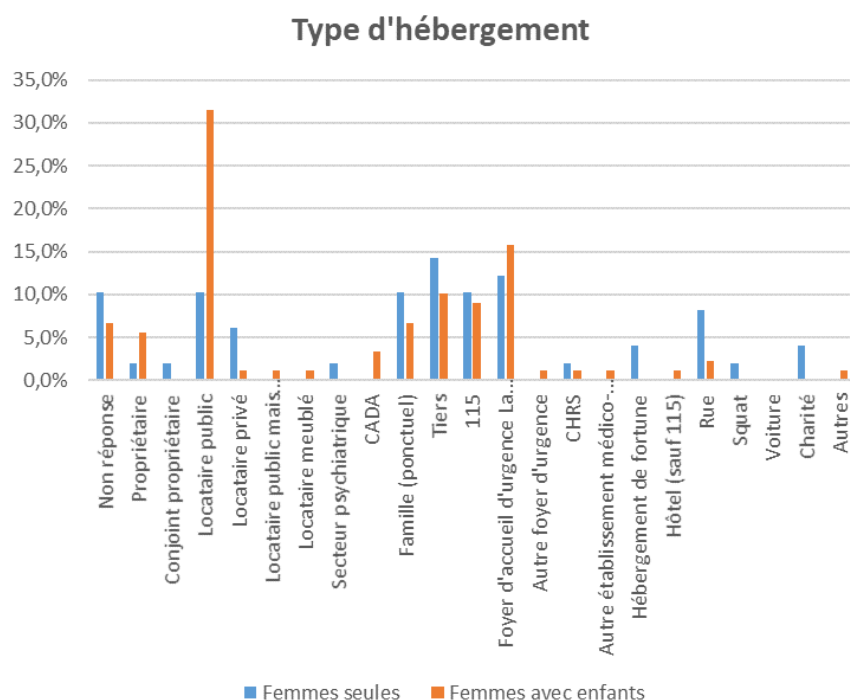
Le SAAS est pleinement associé au protocole de lutte contre les violences faites aux femmes et dans ce cadre peut :

- déclencher un accueil en urgence au foyer La Source et / ou l'Etape (**12** au CHRS La Source et 4 au foyer l'Etape en 2021)
- recevoir une femme en urgence après un accueil au foyer La Source (**16** en 2021).

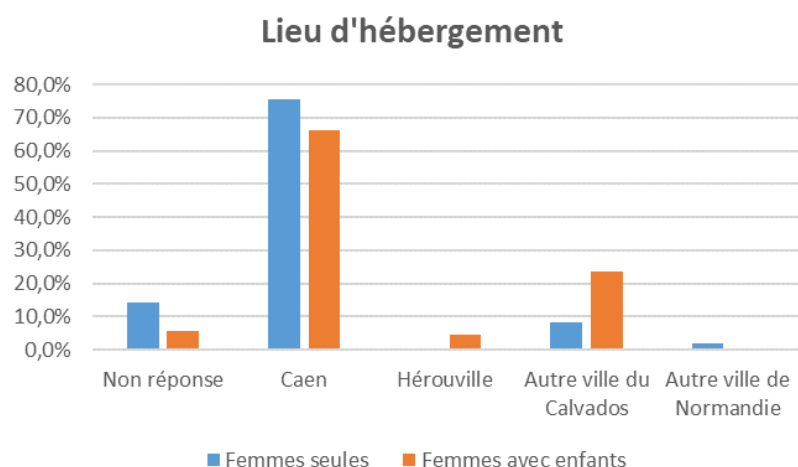
Après une première rencontre, la femme dépose la violence de son quotidien mais n'est pas forcément en mesure de quitter son conjoint. Le SAAS, respectueux des choix, des demandes des personnes, présente les services partenaires (AS Police, ACJM, avocats, ...) et réaffirme la mise à disposition du service. Les démarches réalisées dans le cadre des violences faites aux femmes sont les suivantes : certificat médical, main courante, dépôt de plainte, orientation, accompagnement vers les services spécialisés. *(Un bilan spécifique du protocole violence est à votre disposition)*. Les femmes victimes de violence conjugale sont invitées à venir sur l'espace d'accueil de jour et qui leur est dédié. *(Un bilan spécifique de cet accueil de jour est à votre disposition)*.

IV. TYPE ET LIEU D'HEBERGEMENT A L'ACCUEIL ET MODE D'HEBERGEMENT PENDANT LA PRISE EN CHARGE

1 /. Type et lieu d'hébergement à l'accueil :



Autre : Le temps d'un toit



Autres villes du Calvados : Authie, Bretteville sur Odon, Carpiquet, Colombelles, Colleville, Creully sur Seulles, Fleury sur Orne, Giberville, Ifs, Honfleur, Louvigny, Maizet, Mondeville, Moul, St Martin de Fontenay, Villers Bocage.

AU MOMENT DE LEUR ACCUEIL,

Comme les années précédentes, les femmes reçues au SAAS viennent majoritairement de Caen.

- **6** femmes sont propriétaires ou locataires d'un logement public ou privé (5 femmes accompagnées d'enfants, 1 femme seule).

La raison du départ est principalement liée aux violences conjugales.

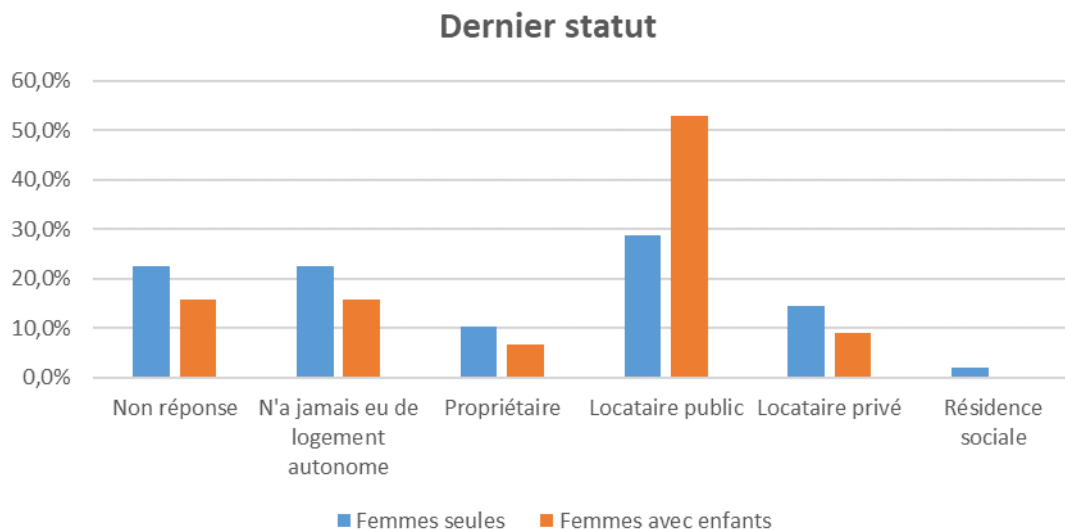
- **20** femmes sont hébergées au foyer d'accueil d'urgence « La Source » (14 femmes accompagnées d'enfants et 6 femmes seules).
- **27** femmes sollicitent les solidarités familiales ou amicales (15 femmes accompagnées d'enfants, 12 femmes seules).

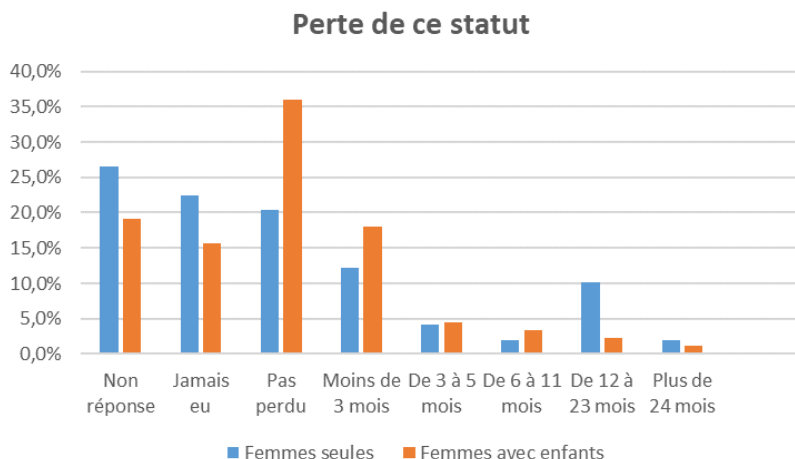
Les femmes et / ou familles en errance (hébergement de fortune, rue, voiture, Charité, Cotonnière) représentent en 2021 **7.9 %** (6.5 % de femmes seules et 1.4 % de femmes accompagnées d'enfants) des situations à l'accueil (*16.1 % en 2020*).

9.4 % des femmes reçues au SAAS ont été hébergées par le dispositif hôtelier du 115 la veille (*13 % en 2020*).

Le protocole d'attribution des nuitées d'hôtel réduit depuis quelques années l'accès à l'hébergement à l'hôtel et exclut depuis août 2018 les ménages isolés.

2. Dernier statut de résidence stable





Ces différents tableaux font apparaître que :

- **18.1 %** de ménages n'ont jamais eu de logement autonome : **7.9 %** de femmes seules et **10.2 %** de femmes avec enfants. Ce constat correspond à l'accueil de jeunes femmes de moins de 25 ans et de ménages avec un statut administratif précaire.
- Victimes de violence, **63.8 %** des ménages doivent quitter leur logement (propriétaires ou locataires) : **19.6 %** de femmes seules et **44.2 %** de femmes avec enfants.

Ce pourcentage confirme le premier motif d'accès au SAAS qui est la recherche d'un « toit » que les femmes viennent de perdre pour des raisons principalement de violence et / ou de rupture conjugale ou familiale. Dans le cadre des violences conjugales, la loi sur l'éviction du conjoint violent ne peut être efficace que si l'homme peut être hébergé et accompagné. De plus, cette mesure n'est que très rarement prise par les tribunaux à ce jour.

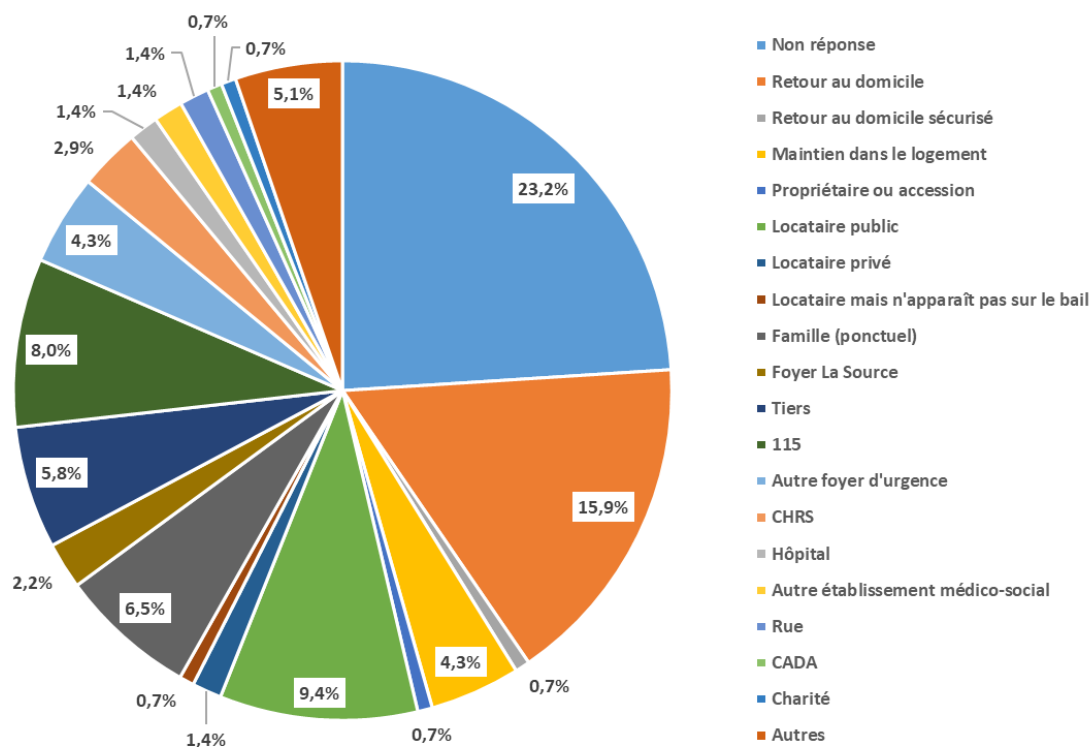
3. Modes d'hébergement pendant la prise en charge

Pendant la durée de leur accompagnement, les personnes suivies par le SAAS sont principalement hébergées (*plusieurs réponses possibles*) :

- **23.2 %** : au 115.
- **26.7 %** : au domicile. Les femmes encore au domicile viennent parler de la violence subie, préparent ou non un départ du domicile. Dans tous les cas, elles ont franchi une première porte.
- **7.3 %** sont en situation d'errance, en hébergement de fortune ou hébergées ponctuellement en structure d'extrême urgence.
- **11.6 %** : chez des amis.
- **21.7 %** : au foyer d'urgence La Source.
- **13 %** : ponctuellement dans la famille.

Le service doit rester vigilant à ce public fragile et en errance avec lequel il ne faut pas perdre le lien.

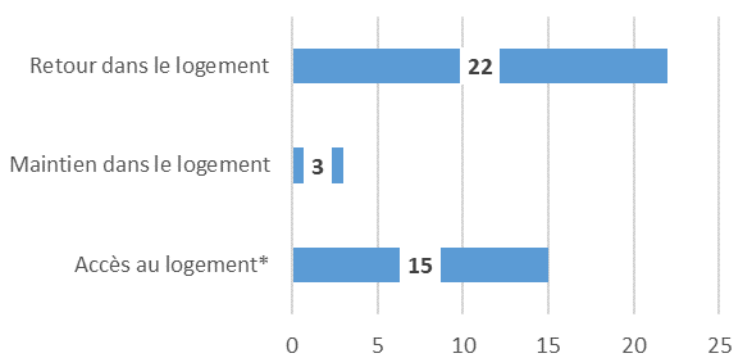
V. SITUATION A LA SORTIE



Autres : HUAS, ALT Itinéraires, Le temps d'un toit, monastère, retour au pays d'origine

1. Sortie vers le logement

Nous avons souhaité affiner ces sorties vers le logement afin d'identifier s'il s'agissait d'un accès, d'un maintien ou d'un retour dans le logement d'origine.



(*) Locataire public, locataire privé, locataire meublé.

▪ L'accès au logement

Sur 40 ménages, **15** ont accédé au logement autonome.

Sur les **15** ménages ayant accédé au logement autonome :

- **13** dans le parc public :
 - **13** relogements hors SYPLO : - **3** femmes seules
 - **10** femmes avec enfants
- **2** dans le parc privé : - **2** femmes avec enfants

▪ Le maintien dans le logement

Il s'agit principalement des situations de violence conjugale.

▪ Le retour dans le logement : (retour au domicile)

Il s'agit d'un départ momentané du domicile pour violence ou séparation.

2. Entrée en CHRS

- En 2021 : **4** ménages dont 1 ménage isolé et 3 ménages avec enfants.
- En 2020 : 8 ménages dont 3 ménages isolés et 5 ménages avec enfants.

L'accès au CHRS a diminué de moitié en 2021.

3. Hébergement chez un tiers

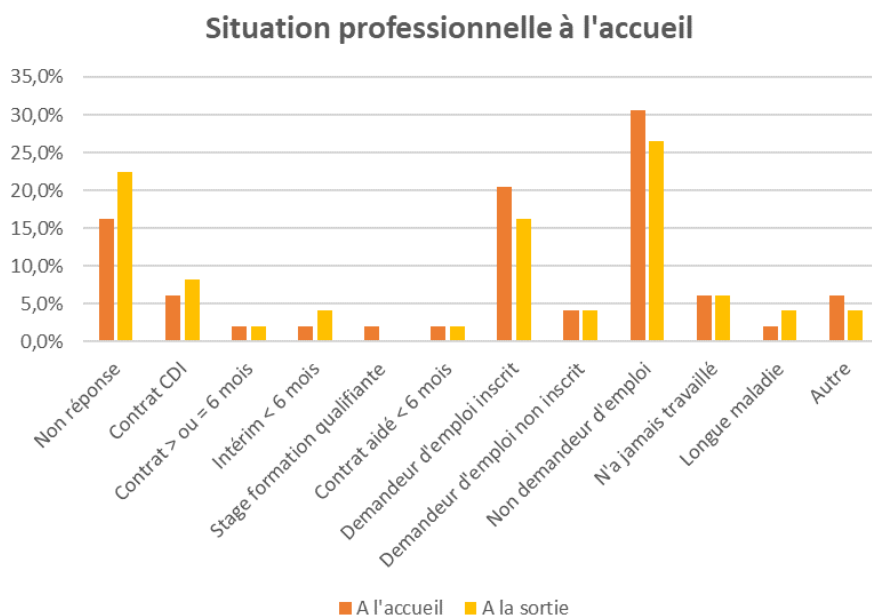
5.8 % des femmes (12.3 % en 2020) restent ou retournent chez un tiers (famille, amis, ...). Cet hébergement reste précaire et fragile à tout moment. Il concerne **3** femmes isolées et **5** femmes avec enfants.

4. Hébergement au 115

8 % des femmes sont hébergées par le 115 à la fin de leur accompagnement par le SAAS. Ces situations correspondent aux ménages réorientés vers les USDA car 115 financé par la DEF et absence de problématique de violences faites aux femmes.

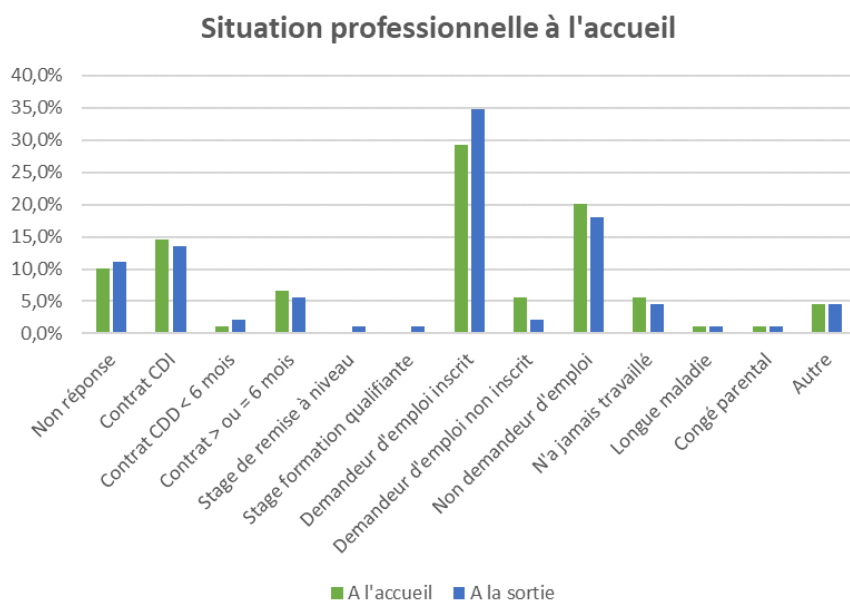
VI. SITUATION PROFESSIONNELLE / MOBILITE

Femmes seules



Autres : étudiante, retraitée

Femmes accompagnées d'enfants



Autres : étudiante, retraitée

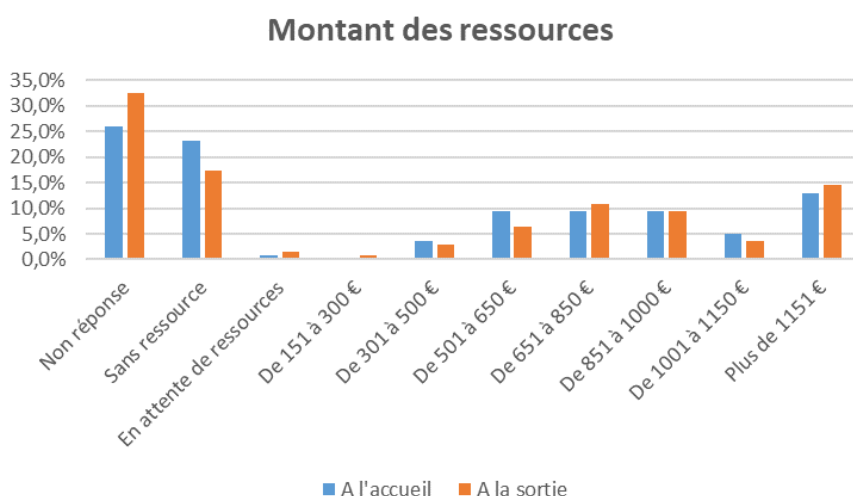
La durée moyenne d'accompagnement du SAAS est de **6 mois** en 2021. Même si le SAAS reste un service d'accueil d'urgence, nous repérons un maintien ou une inscription dans

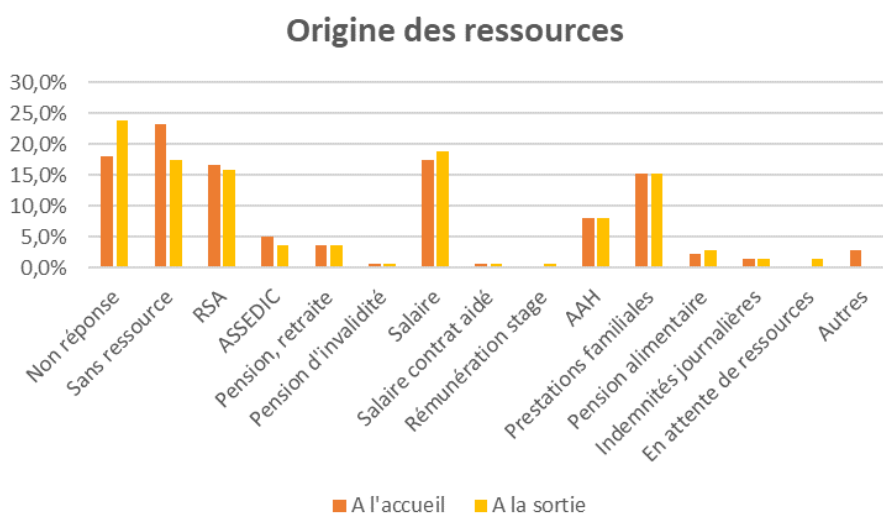
l'emploi ou dans la formation au terme de l'accompagnement. L'accès aux droits passe également par une réinscription dans le droit commun à savoir s'inscrire à Pôle Emploi et obtenir un rendez-vous auprès d'un conseiller, recontacter la Mission Locale ou tout simplement ré-envisager de travailler notamment dans les situations de violences conjugales, situations qui « interdisent » souvent aux femmes de sortir de la maison.

Les emplois principalement occupés par les femmes accompagnées par le SAAS sont le ménage, la télé prospection, l'aide à domicile, la tenue d'une caisse en supermarché. Ces emplois sont en grande majorité à temps partiel soit du fait de l'employeur, soit du fait d'un mode de garde difficile à trouver, à rémunérer et / ou à mettre en œuvre quand l'hébergement n'est pas stabilisé.

VII. RESSOURCES / ENDETTEMENT / AIDES MATERIELLES ET FINANCIERES

■ Ressources





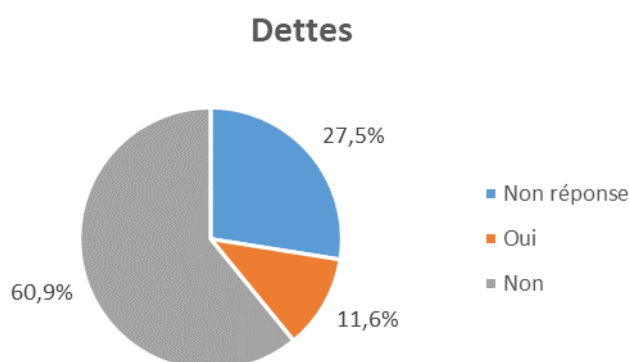
Autres : garantie jeune, allocation mensuelle, prime d'activité

Nous constatons à la sortie un accès aux droits et à l'emploi

- diminution de **5.8 %** des femmes sans ressources
- augmentation de **1.4 %** des femmes percevant un salaire.

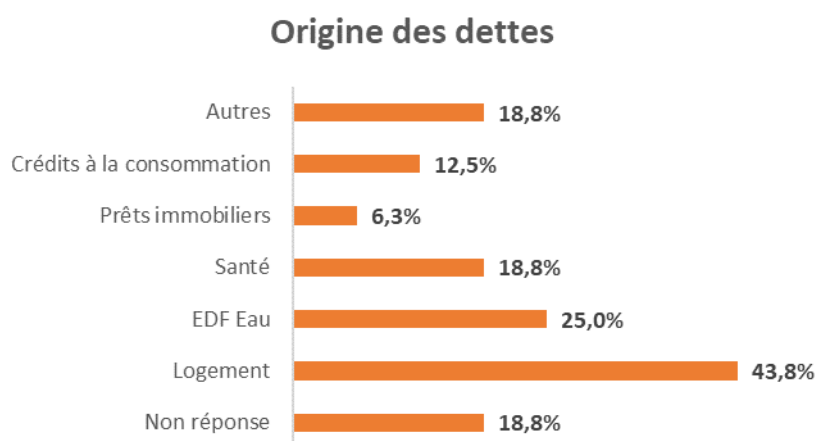
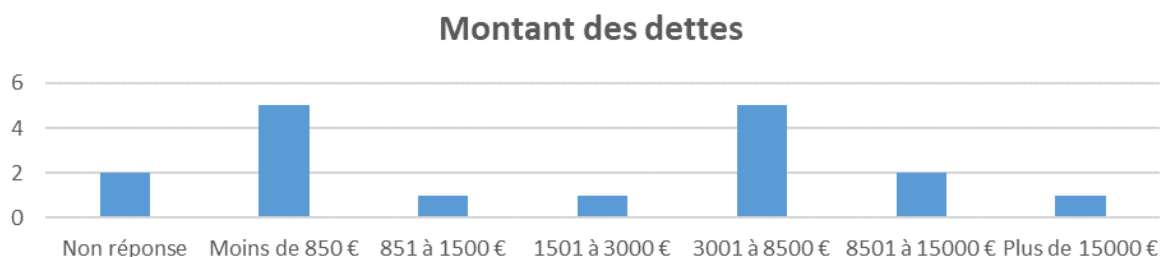
L'accès aux droits est une priorité pour les travailleurs sociaux du service afin de retrouver autonomie et indépendance. En lien étroit voire quotidien avec les services partenaires, les droits sont ré-ouverts car modifiés suite au changement de la composition familiale. Malgré la réactivité du service et des partenaires, il est à regretter le délai trop important du traitement administratif des dossiers liés à la surcharge de travail des services.

■ Endettement



Femmes seules : **3**

Femmes avec enfants : **13**



Autres : cantine, découvert bancaire, indu CAF

11.6 % des femmes accueillies au service sont endettées (12.9 % en 2020).

Le tableau ci-dessus illustre la diversité des sources d'endettement, le loyer et les charges en sont la principale. Il est donc important de pouvoir travailler cette question pendant l'accompagnement afin qu'elle ne soit pas un frein à l'accès au logement.

Le travail porte sur l'acceptation d'avoir des dettes, pouvoir le dire et la recherche de solutions les plus adaptées.

Travail difficile, souvent empreint de honte, du temps et de la confiance sont nécessaires pour l'aborder. C'est une question importante qui participe aux possibilités d'insertion et à laquelle le service est très vigilant.

Démarches engagées auprès des créanciers :

- 1 personne a entamé des démarches
- 2 personnes ont passé un accord de remboursement
- 1 personne a bénéficié d'une remise gracieuse

Démarches engagées auprès de la Banque de France :

- 3 personnes ont entamé des démarches

Démarches auprès du juge :

- 1 personne a bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel

▪ Aides matérielles, alimentaires et financières

→ Aides matérielles et alimentaires

52 femmes (24 femmes seules et 28 femmes accompagnées d'enfants) ont bénéficié d'une aide alimentaire et matérielle durant leur accueil au service, soit **37.7 %** des femmes reçues (59.9 % en 2020).

Ces aides proviennent des associations caritatives.

Le service propose régulièrement aux femmes reçues les repas « chauds » de l'espace Marcel Aymé (7 femmes seules et 12 femmes accompagnées d'enfants en 2021).

Les femmes reçues au service et hébergées par le « 115 » bénéficient ponctuellement des colis froids distribués par les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Croix Rouge.

Le service reste inquiet quant à l'accès de notre public à l'aide alimentaire. En effet, l'ensemble des associations demande à ce jour un minimum de participation financière mais certaines femmes n'ont aucune ressource et ne fréquentent pas le restaurant social Marcel Aymé faute de pouvoir financer le transport pour s'y rendre. Un travail doit se poursuivre sur ces questions.

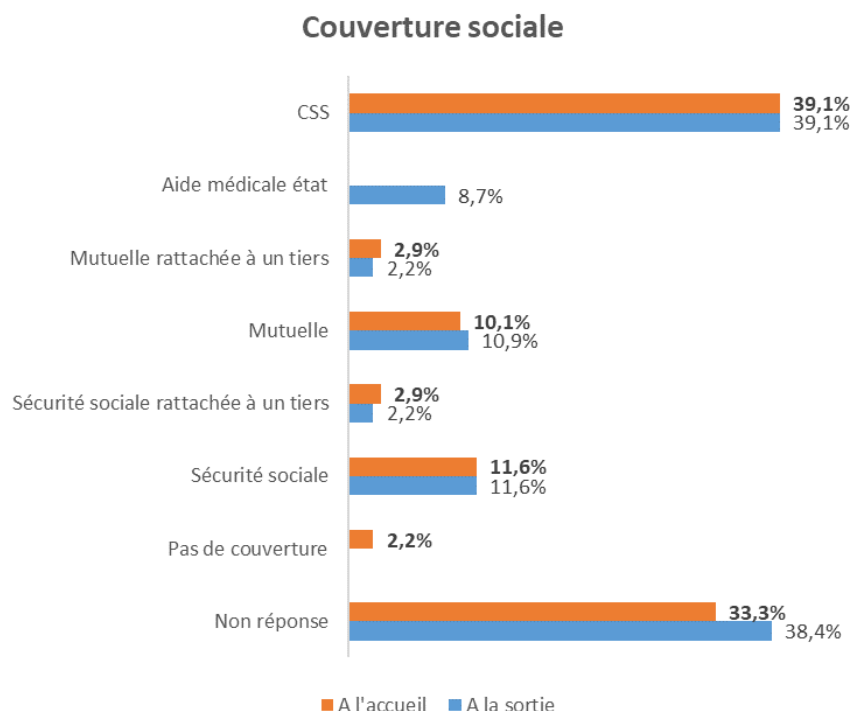
→ Aides financières accordées

Associations caritatives :	- 8 demandes (2 femmes seules + 6 femmes avec enfants)
DEF secours ponctuel :	- 10 demandes (3 femmes seules + 7 femmes avec enfants)
DEF allocations mensuelles :	- 8 demandes (2 femmes seules + 6 femmes avec enfants)
CCAS / Mairie :	- 5 demandes (1 femmes seules + 4 femmes avec enfants)

31 femmes ont bénéficié d'une aide financière durant leur accueil au service, soit **22.5 %** des femmes reçues (35.2 % en 2021).

Le SAAS constate quotidiennement la précarité des ménages accueillis et instruit quotidiennement des demandes d'aide matérielle, alimentaire et financière au bénéfice des femmes reçues. Alors qu'il suffisait d'ouvrir ou de ré-ouvrir les droits des personnes accueillies, il faut aujourd'hui solliciter les associations ou les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille pour clore le budget des femmes et familles (hausse du coût de la vie). Les femmes accueillies sont davantage dégradées physiquement et psychologiquement (climat social moins serein) et le service rencontre encore des difficultés à trouver des produits d'hygiène de première nécessité. Le problème de mobilité reste un des freins principaux à l'accompagnement et le service doit quotidiennement distribuer des tickets de bus à titre gracieux afin de permettre aux personnes reçues de faire valoir leurs droits (**720** tickets distribués en 2021 pour le SAAS).

VIII. SANTE



Une des premières préoccupations du service est de vérifier et de permettre si nécessaire l'accès aux soins pour la femme et la famille, donc de travailler l'ouverture ou la réouverture des droits et ce, en lien étroit voire quotidien avec la cellule DETRESS de la CPAM. Ce partenariat pour le service est incontournable. Il est très souvent activé et réactif.

Les bilans de santé IRSA sont proposés mais rarement acceptés. Les personnes préfèrent rencontrer un généraliste.

La souffrance du parent entraîne la souffrance de la cellule familiale.

Pour prendre soin de soi et de sa famille, il faut pouvoir se poser, se sentir en sécurité, envisager ou ré envisager un avenir, pouvoir subvenir aux besoins primaires... Cette première étape peut être plus ou moins longue car il s'agit aussi de travailler autour du respect et de l'estime de soi. Sentiments perdus ou oubliés au fil du temps et des blessures. Au cours de l'accompagnement, les démarches quant aux soins sont enclenchées ou réenclenchées. Cet axe de travail auprès des femmes et de la cellule familiale reste un axe important pour l'équipe du SAAS qui travaille en partenariat avec les structures de soins de proximité (PASS, Maison des addictions, CMP, Maison des adolescents, ...).

L'inventaire ci-dessous illustre le travail fait par le SAAS, soucieux de l'accès aux soins des publics démunis :

Etat de santé de Madame :

Les problèmes principaux rencontrés sont :

- **30.4 %** des difficultés psychologiques
- **9.4 %** un mauvais état général
- **8 %** des troubles psychiatriques
- **7.2 %** un problème physiologique particulier
- **4.3 %** des problèmes d'alcoolisme
- **3.6 %** des problèmes dentaires
- **2.2 %** des problèmes de toxicomanie
- **1.4 %** des troubles du comportement

Etat de santé d'au moins un enfant :

- **8 %** des problèmes psychologiques
- **2.9 %** présentent un mauvais état général
- **1.4 %** des troubles psychiatriques
- **1.4 %** des troubles du comportement

Suivi médical et psychologique de Madame : (au terme de l'accompagnement)

L'accompagnement par le SAAS a permis à :

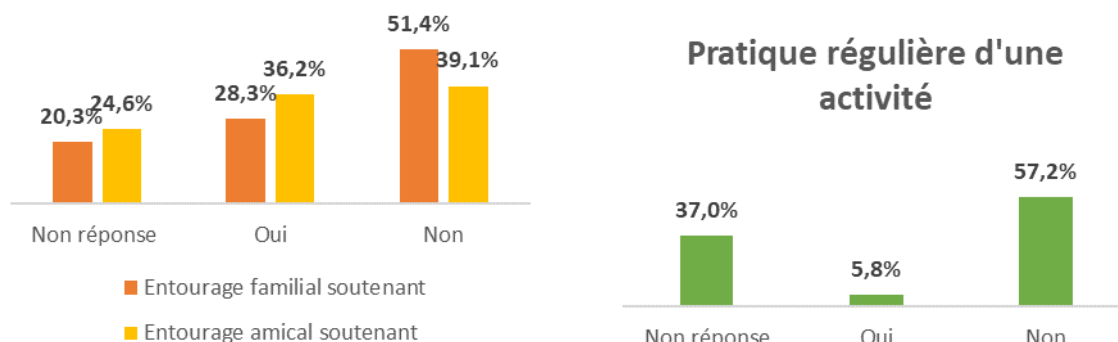
- **3** femmes de rencontrer un psychologue
- **1** femme de rencontrer un psychiatre

Suivi médical et psychologique d'au moins un enfant : (au terme de l'accompagnement)

L'accompagnement par le SAAS a permis à :

- **1** femme d'accompagner son enfant à la maison des adolescents
- **2** femmes d'accompagner leur enfant dans un centre psychologique (Guidance, ...)

IX. VIE SOCIALE



Les relations amicales (**36.2 %**) et familiales (**28.3 %**) sont maintenues et valorisées par l'équipe car bien souvent, les femmes rencontrées sur le service ont un faible réseau relationnel. Soutenant pour la personne, le SAAS s'appuie sur ces liens dans l'accompagnement proposé.

A l'inverse, la pratique d'une activité est insignifiante. Même si l'équipe travaille au maintien du lien social et à l'inscription de la personne dans son environnement de vie, l'accès aux loisirs reste une dimension peu courante chez le public accueilli au SAAS, les personnes ne s'autorisant que très peu souvent à considérer qu'elles y ont droit et que cela peut contribuer au bien-être de la famille, se considérant en situation dite « d'exclusion sociale ».

POINTS TRANSVERSAUX

CHRS SOURCE / SAAS

Le CHRS d'urgence « Source – SAAS » est intégré dans un dispositif général diversifié capable d'offrir des prestations distinctes, différentes complémentaires dans un temps relativement court :

- Santé / Accès aux soins

- L'EPSM, l'EMPP et le CHU
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

- Hébergement / Logement

- Les bailleurs publics et privés
- Le SIAO
- Le FSL
- Le SYPLO
- EDF GDF
- Les CHRS
- Les bailleurs publics et privés
- Le SIAO
- Le FSL
- Les structures maternelles
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Les FJT
- L'AIVS
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA

- Les CPH
- Les résidences sociales

• Emploi – Formation

- Pôle Emploi
- La CLI
- Les missions locales
- Les organismes de formation

• Social

- Les centres sociaux
- Les assistantes sociales de secteur
- Les associations caritatives
- La CAF
- La DDETS
- Le 115
- Le SIAO
- Les foyers d'urgence
- Le SAJD
- Le SAO
- Trait d'Union
- La Chiffo
- Les mairies (bureau des affaires scolaires et sociales)
- L'association ACAPI
- La Voix des femmes (alphabétisation, violences faites aux femmes...)
- La Boussole
- Le CCAS

• Loisirs

- Structures de loisirs de proximité (MJC Guérinière, ...)

• Violence

- Le CIDFF
- La justice
- La gendarmerie, l'hôtel de police
- AC'SE

- ACJM
- La mairie de Falaise
- La mairie d'Hérouville Saint Clair
- Assistante sociale de l'hôtel de police.
- La DRDFE

- **Autres partenaires**

- ASTI
- OFII
- FTDA

- **Autres institutionnels**

- La FAS
- L'IRTS

Le CHRS « Source – SAAS » participe aux réunions concernant la lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la DDFE.

Le CHRS « Source – SAAS » est pleinement inscrit dans le dispositif de la veille sociale et participe régulièrement à ses différentes commissions.

Le CHRS « Source – SAAS » est intégré au dispositif SIAO et à ses différentes commissions.

Formations collectives

→ « Personnes en situation de prostitution » organisée par Mélissa SEYIER (17 juin 2021) (*1 personne*)

Réquisitions à personne (16)

Ces réquisitions concernent :

- 5 femmes seules ou avec enfants
- 4 hommes seuls
- 2 couples avec ou sans enfant

- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS
- Mensuellement, les présences de personnes enceintes et celles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (urgence seulement) sont envoyées au Conseil Départemental.
- Chaque trimestre à la demande de la DDETS, un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).
- Un reporting mensuel avec le nombre de personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire ainsi que le mouvement (départs, entrées, ...).
- Chaque trimestre, un tableau concernant les personnes accueillies dans le cadre du protocole violence 72 heures est communiqué.

- Adapter le mode d’accompagnement aux différentes situations rencontrées.
- Dans le cadre du grenelle des violences conjugales, répondre aux appels à projet dans la mise en œuvre des réponses à apporter et principalement en matière d’hébergement d’urgence sécurisant et sécurisés. En septembre 2021, la DDETS a confié à l’association ITINERAIRES la gestion de 6 places d’hébergement d’urgence pour ce public. Nous devons poursuivre et soutenir la création de nouvelles places sur 2022.
- Diversifier et spécialiser l’offre d’hébergement en répondant aux appels à projet en ce sens. En septembre 2021, la DDETS a confié à l’association ITINERAIRES la gestion de 6 places d’hébergement d’urgence pour des ménages dont la femme est en pré ou post maternité.
- Afin de faciliter l’accès au logement autonome et dans le cadre du FNAVDL, nous avons signé au dernier trimestre 2021, une convention de partenariat avec le bailleur social Inolya via le dispositif « Relève Toit ». Ce dispositif comprend la réalisation de diagnostic, des mesures d’AVDL et d’IML pour les femmes victimes de violences conjugales. Dans cette convention, Inolya met également à disposition de l’association un logement pour accueillir et héberger en urgence les femmes victimes de violence, suite à la création de 6 nouvelles places d’hébergement.
- Poursuivre la formation auprès de la police, de la gendarmerie : 6 interventions ont eu lieu en 2021 lors des formations organisées par le CIDFF.
- Asseoir le groupe de paroles et poursuivre le partenariat avec le Planning Familial. Nous nous réjouissons en 2021 du soutien de l’ARS sur ce projet. Soutien qui devrait se poursuivre en 2022.
- Travailler à la labellisation de notre accueil de jour en lien avec la DRDFE.
- Renforcer les liens et asseoir le partenariat avec le service immigration de la préfecture afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales et d’origine étrangère d’ouvrir des droits au séjour.
- En 2020 et 2021, nous n’avons pas pu organiser une porte ouverte autour du 25 novembre comme nous l’avions prévu et ce en raison de la crise sanitaire. Si le contexte le permet, nous envisagerons cette manifestation en 2022 afin de réunir de nombreux partenaires du territoire, partenariat qui s’est modifié et élargi.
- Poursuivre l’animation des modules de formation réalisés avec différents acteurs, notamment au sein de l’IRTS (2 journées). Une sensibilisation et une prise de conscience est importante dans les lieux de formation à élargir au secteur médical. (Sage-femme, médecins libéraux, PMI...)
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l’accompagnement de ces personnes notamment par le biais des journées inter-institutionnelles organisées en lien avec la DRDFE (moyen indispensable pour assurer une qualité de service).
- Rester vigilant à l’accueil fait dans les commissariats et gendarmeries. Car malgré l’amélioration, il y a encore des mots qui blessent, des refus de prise de dépôt de

plainte. L'équipe du SAAS a pu rencontrer courant été 2020, une nouvelle brigade de gendarmerie dédiée à la protection des familles et basée sur Caen. Nous avons pu solliciter cette brigade qui s'est montrée à l'écoute et très réactive, notamment sur des situations de femmes mal accueillies dans les services. Nous félicitons la mise en place de cette nouvelle brigade à l'initiative du commandant Marais, commandant très engagé de longue date contre les violences faites aux femmes. Ce partenariat s'est poursuivi en 2021 et se poursuivra sur 2022.

- Instaurer une veille juridique sur l'évolution de la législation concernant les violences faites aux femmes (DRDFE, associations, institutions).
- Poursuivre la participation d'Itinéraires à la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.
- S'inscrire et participer au comité local de santé mentale.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACDIS	Association Citoyenne Droits et Initiatives Solidaires
ACJM	Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ACSé	Accueil Sécurisant
AEMO	Aide Educative en Milieu Ouvert
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT	Aide au Logement Temporaire
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ARCAL	Association pour les Réfugiés du CALvados
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement

C

CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMPS	Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLI	Commission Locale d'Insertion
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMS	Centre Médico-Social
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle et Complémentaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRIP	Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes

D

DALO	Droit au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFE	Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DEF	Direction de l'Enfance et de la Famille
DETRES	Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

E

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale

ETP	Equivalent Temps Plein
EU	Extrême Urgence
F	
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FAS	Fédération Nationale des Acteurs de la Solidarité
FNAVDL	Fonds National d’Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d’Asile
I	
IML	Inter Médiation Locative
IRSA	Institut inter Régional pour la Santé
IRTS	Institut Régional du Travail Social
J	
JAF	Juge aux Affaires Familiales
M	
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
O	
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPP	Ordonnance de Placement Provisoire
P	
PASS	Permanence d’Accès aux Soins Santé
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PSP	Parcours Sortie de Prostitution
R	
RSA	Revenu Solidarité Active
S	
SAAS	Service d’Accueil et d’Accompagnement Social
SAJD	Service d’Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO	Service d’Accueil et d’Orientation
SIAO	Service Intégration Accueil Orientation
SIS	Service d’Investigation Spécialisée
SYPLO	SYstème Prioritaire LOgement
U	
UE	Union Européenne
USDA	Unité de Solidarité Départementale de l’Agglomération